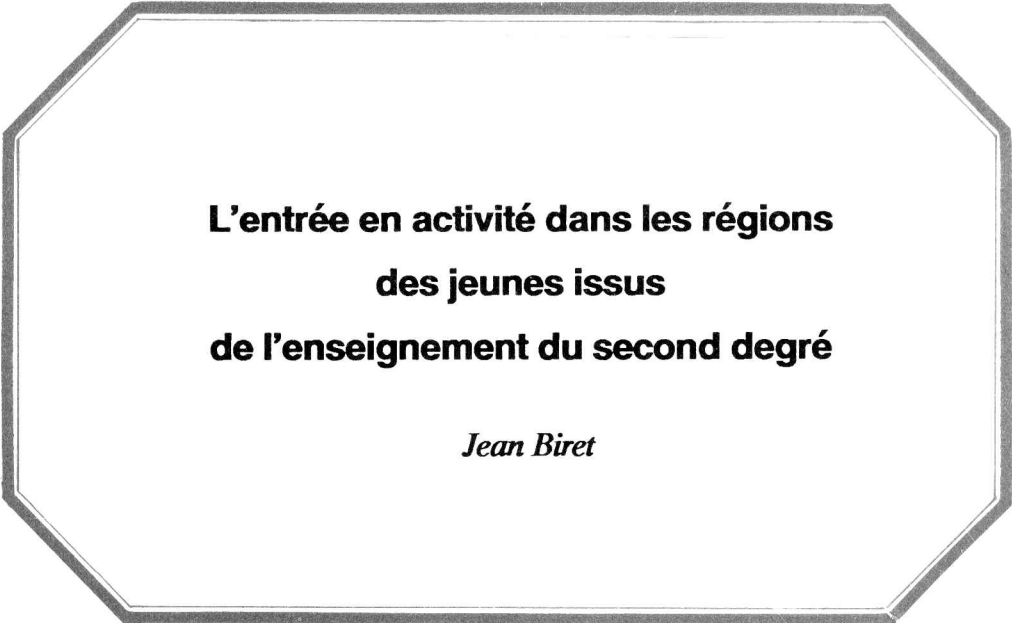

CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS



**L'entrée en activité dans les régions
des jeunes issus
de l'enseignement du second degré**

Jean Biret

**L'entrée en activité dans les régions
des jeunes issus
de l'enseignement du second degré**

Jean Biret

Les traitements informatiques et statistiques ont été effectués par
Michel-Henri GENSBITTEL et Xavier VINEY.

Prix : 60 F.

Avril 1990

Résumé

Cette étude avait pour objectif d'analyser la diversité régionale des conditions d'entrée dans la vie active des jeunes issus de l'enseignement du deuxième degré, selon les régions, durant la période 1975-1986. Elle a utilisé les enquêtes nationales d'insertion professionnelles des années 76-79-80-83, l'enquête décentralisée d'insertion de 1986 et l'enquête de cheminement professionnel des jeunes sortis au niveau V en 1979.

Elle a permis d'étudier non seulement l'ampleur des variations concernant la scolarisation, l'emploi salarié, le chômage, mais aussi le jeu complexe qui s'établit entre elles et le développement des situations intermédiaires (apprentissage, stages) dans les régions. Aussi parmi les académies qui ont connu une forte baisse de l'emploi salarié (Amiens, Rouen, Nantes, Limoges, Dijon, Besançon, Clermont, Montpellier) dans certaines (Amiens, Nantes, Limoges), le chômage a particulièrement augmenté en raison du faible développement des situations intermédiaires, par contre dans d'autres où par exemple la croissance de l'apprentissage a été forte, la hausse du chômage a été relativement limitée.

A travers le cheminement d'une promotion de jeunes de niveau V (1979-1984), les académies ont été positionnées par rapport à la croissance de l'emploi salarié, à la décroissance du chômage, au développement de l'emploi stable qui marquent les cinq premières années de vie active des jeunes. Quelques différences ont été constatées dans le processus de stabilisation des jeunes selon les académies. Ainsi dans celles de Grenoble et de Rouen, si la proportion des contrats à durée déterminée est forte en début de période, elle se réduit par la suite fortement dans le premier cas, tandis qu'elle reste à un niveau relativement élevé dans le second.

Néanmoins, l'analyse d'ensemble montre que sur un fond de dégradation générale de l'emploi la différenciation spatiale des conditions d'entrée en activité des jeunes présente une assez forte stabilité.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	7
I - LES CONDITIONS D'ENTREE EN ACTIVITE DES JEUNES SORTIS AUX NIVEAUX VI, VBIS, V, IV (TECHNIQUE) DE 1976 A 1980	11
1 - Les sorties : volume et structure des sortants à travers les régions	11
2 - Les jeunes de niveaux VI, Vbis, V, IV technique confrontés au marché du travail	18
II - LES DEBUTS DE LA VIE PROFESSIONNELLE DES JEUNES DANS LES REGIONS : LE CHEMINEMENT D'UNE PROMOTION DE JEUNES DE NIVEAU V SUR LA PERIODE 1979-1984	29
1 - Une hiérarchie régionale des situations des jeunes formés face à l'emploi qui en première analyse ne connaît pas de grands bouleversements entre 1980 et 1984	29
2 - L'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des jeunes dans les régions	35
3 - Evolution de l'emploi stable et du chômage durant la période : classification régionale	40
CONCLUSION	45
ANNEXES	47
BIBLIOGRAPHIE	53

INTRODUCTION

D'une façon générale, l'insertion professionnelle des jeunes est profondément influencée par le contexte scolaire et le contexte économique. L'existence de disparités régionales concernant la scolarisation (intensité, forme), les conditions d'entrée en activité des jeunes aux niveaux VI, Vbis, V, IV technique (Cf. Encart page 4) et les relations entre les deux phénomènes ont été mises en évidence au cours de précédentes études (1).

En effet "la localisation comporte ses atouts et ses contraintes résultant des caractéristiques de l'offre locale de formation et des possibilités offertes par le marché du travail" (2).

En une dizaine d'années de 1975 à 1986, les conditions dans lesquelles les jeunes s'insèrent dans la vie professionnelle ont subi de profondes modifications, qui se sont traduites par une aggravation des difficultés rencontrées pour accéder à l'emploi et une complexification des modes d'accès.

Il en est résulté un allongement de la période d'entrée dans la vie active, durant laquelle les frontières entre les situations en emploi ou en formation sont devenues plus indécises, les passages des uns aux autres entrecoupées de périodes de chômage plus fréquentes. Compte tenu d'une situation initiale très différenciée régionalement, ces phénomènes ont-ils affecté de la même façon les diverses régions ? Les rythmes de changement ont-ils été partout les mêmes, la hiérarchie initiale s'est-elle maintenue ou au contraire a-t-elle connu des modifications, importantes et dans quel sens ?

On s'efforcera de répondre, à ces questions en analysant d'abord l'évolution des conditions d'entrée en activité des jeunes entre 1975 et 1986 par la comparaison des trois séries d'enquêtes d'insertion (1976-1977, 1980-1982, 1986) puis on étudiera les débuts de la vie professionnelle des jeunes en examinant le cheminement d'une promotion de jeunes de niveau V de 1979 à 1984.

(1) Enquête sur les jeunes sortis aux niveaux VI, Vbis en 1976 interrogés en 1977, réalisée par le CEREQ. Article dans *Economie et Statistique* n° 134, juin 1981 - INSEE - "Quand les jeunes sans formation abordent la vie active dans les régions", Françoise Amat, Jean Biret.

Cahier de l'Observatoire n° 11, mars 1983, "L'insertion dans la vie active après la scolarité obligatoire : niveaux VI et Vbis de formation" - Troisième partie - Etude interrégionale, Jean Biret.

Enquête réalisée en 1980 par le CEREQ dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, auprès des jeunes sortis au niveau V en 1979. Article dans *Formation-Emploi* n° 8, octobre-décembre 1984. "Quand les jeunes formés au niveau CAP-BEP abordent la vie active dans les régions", Jean Biret.

(2) Les jeunes et leur région - B. Guiot de la Rochere, O. Heran Leroy, A. Lopez - Archives et documents - INSEE n° 230 - février 1988.

ENCART

Nomenclature des niveaux de formation

Niveau VI : Sorties du premier cycle du second degré (sixième, cinquième, quatrième, troisième pratique) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

Niveau Vbis : Sorties de troisième et des classes du second cycle court avant l'année terminale (BEP, CAP).

Niveau V : Sorties de l'année de terminale des cycles courts professionnels CAP-BEP et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : Sorties avec un diplôme de niveau bac plus de deux ans (DUT, BTS, instituteurs, DEUG, écoles de santé).

Niveaux II et I : Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Source : Bilan Emploi Formation 1977 - Collections de l'INSEE 78.D.

Les enquêtes d'insertion

Les informations utilisées ici proviennent pour la première partie de trois séries d'enquêtes d'insertion, les deux premières portant sur le niveau V réalisées en 1976 et 1980 et niveaux VI, Vbis réalisées en 1976 et 1982 dans le cadre d'un dispositif centralisé. La troisième qui couvre l'ensemble des niveaux VI, Vbis, V, IV (technique) est une enquête conçue dans un cadre décentralisé par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications et la Direction de la prospective du ministère de l'Education nationale (DEP) et réalisée en janvier 1986 sur l'ensemble du territoire. Cette enquête concerne tous les établissements secondaires publics et privés relevant du ministère de l'Education nationale et est effectuée sous la responsabilité des chefs d'établissements. Tous les élèves qui ont quitté l'établissement l'année précédente et qui ne poursuivaient pas d'études sont interrogés, sauf les élèves sortant d'une terminale d'enseignement général (car la très grande majorité d'entre eux poursuit des études).

Un premier dépouillement manuel très simple permet aux établissements de disposer d'un tableau de bord de l'insertion professionnelle de leurs anciens élèves. La totalisation et l'exploitation de ces tableaux de bord, par les services statistiques rectoraux puis par la DEP, fournissent des résultats rapides, académiques et nationaux. Le CEREQ a traité, pour sa part, un échantillon national, représentatif de 40 000 questionnaires, qui permet une analyse plus complète de

l'insertion : les caractéristiques individuelles des élèves (sexe, dernière classe suivie, spécialité de formation et diplômes obtenus) peuvent être croisées avec les données concernant l'insertion professionnelle, compte tenu des situations intermédiaires entre l'emploi et la formation (apprentissage, stages).

Apprentissage : Contrat de travail de un à trois ans, 400 heures de formation minimum. Financement sur la taxe d'apprentissage et les subventions régionales. Les populations concernées sont surtout les jeunes sortis aux niveaux VI, Vbis, les sortants au niveau V sont minoritaires.

TUC (Travaux d'utilité collective) : ce sont des stages qui permettent à des jeunes de 18 à 21 ans d'acquérir une expérience professionnelle à mi-temps. Les entreprises concernées sont à but non lucratif, fondations, collectivités locales, comités d'entreprises, établissements publics. Sont exclus, les administrations centrales et les services de l'Etat.

Stage de formation : Comportant un stage en entreprise. Il s'agit de stages de formation professionnelle s'adressant aux jeunes de 16-18 ans et de 18 à 25 ans (stage de préparation à l'emploi, formation préqualifiante, stage de qualification, d'action qualifiante). Toutes les entreprises et les administrations sont concernées, à l'exception des entreprises de travail temporaire. Pour les SIVP (stages d'initiation à la vie professionnelle), sont concernées toutes les entreprises ayant passé un contrat avec un jeune et un organisme de suivi. Sont exclus : l'Etat, les établissements publics à caractère administratif, les collectivités locales.

I - LES CONDITIONS D'ENTREE EN ACTIVITE DES JEUNES SORTIS AUX NIVEAUX VI, VBIS, V, IV (TECHNIQUE) DE 1976 A 1980

Les différences régionales du marché de l'emploi pèsent sur l'insertion des jeunes en influençant à la fois leur sortie de l'appareil de formation, les conditions et les modalités de leur entrée dans la vie active.

1 - Les sorties : volume et structure des sortants à travers les régions

D'un point de vue conjoncturel, l'état du marché du travail, selon qu'il est favorable ou non, incite les jeunes à sortir du système scolaire ou au contraire à y rester un peu plus longtemps pour éviter le chômage.

Sur un plan plus structurel, dans les diverses régions, le système scolaire livre sur le marché du travail, des flux de jeunes d'importance et de structures différentes qui sont en rapport avec un système d'emploi caractérisé par des structures de qualifications, des tailles d'établissement et une répartition sectorielle très variées (3).

1.1 - Une scolarisation en développement

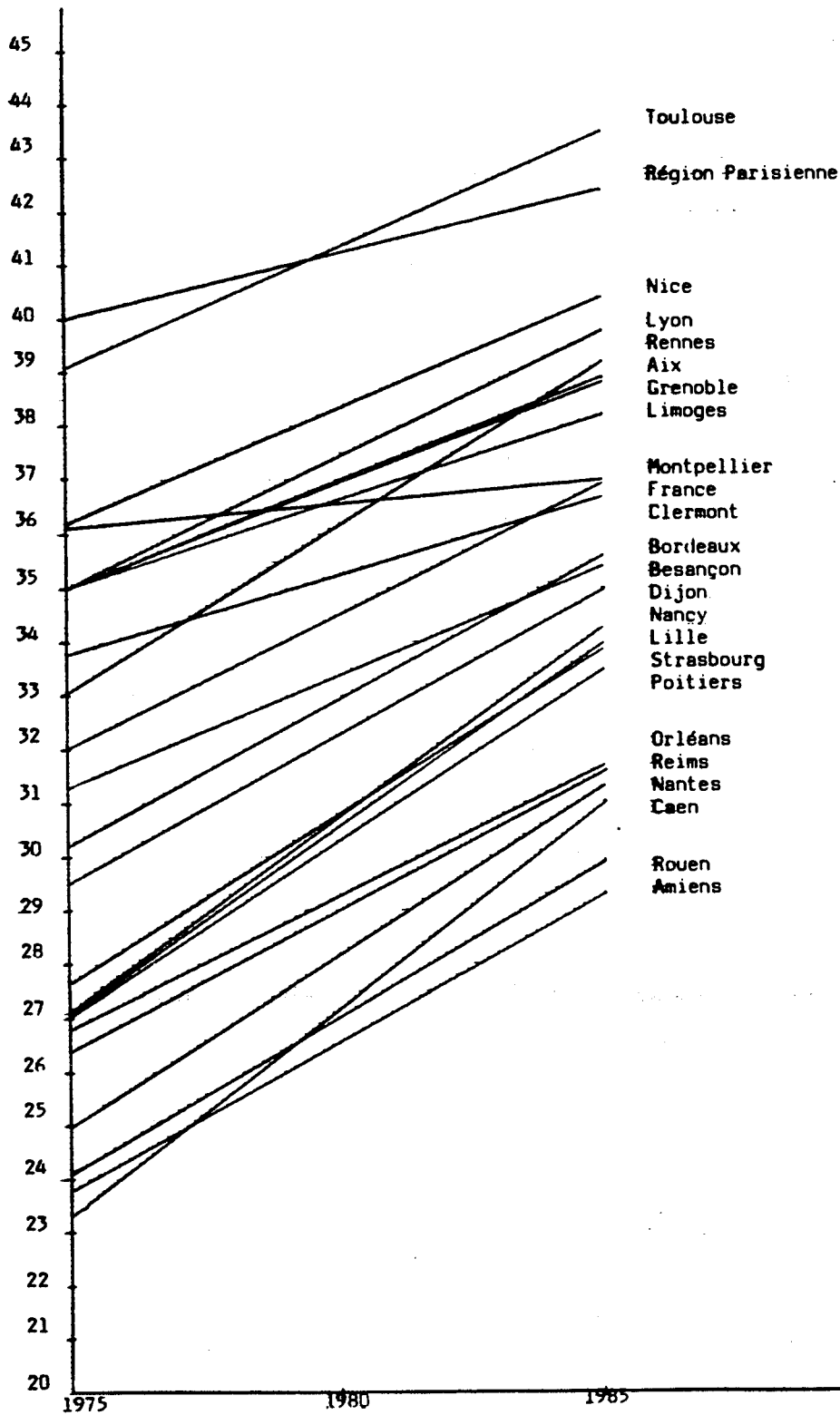
Les jeunes ont tendance à rester plus longtemps dans le système éducatif. La proportion d'entre eux encore scolarisée à 19 ans croît ; elle passe de 36,8 % en moyenne (1975) à 42,2 % (1982) (4). La progression est la plus forte dans les régions qui étaient les moins scolarisées en 1975, notamment en Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie, dans le Nord de la Lorraine, le Centre. La hiérarchie des régions, même si les écarts se sont réduits, se maintient. Les régions les plus scolarisées restent la Région Parisienne, Rhône-Alpes, les régions du Midi et de la Bretagne. La réduction des écarts entre les régions ne modifie pas leur hiérarchie (Cf. Graphique 1).

(3) Cahiers de l'Observatoire national dans la vie active n° 11. L'insertion des jeunes dans la vie active après la scolarité obligatoire : niveaux VI et Vbis de formation.

(4) Recensements de la population 1975 et 1982.

Graphique 1

Evolution des taux d'accès au niveau IV (par génération) de 1975 à 1985



Source : Observatoire EVA - CEREQ

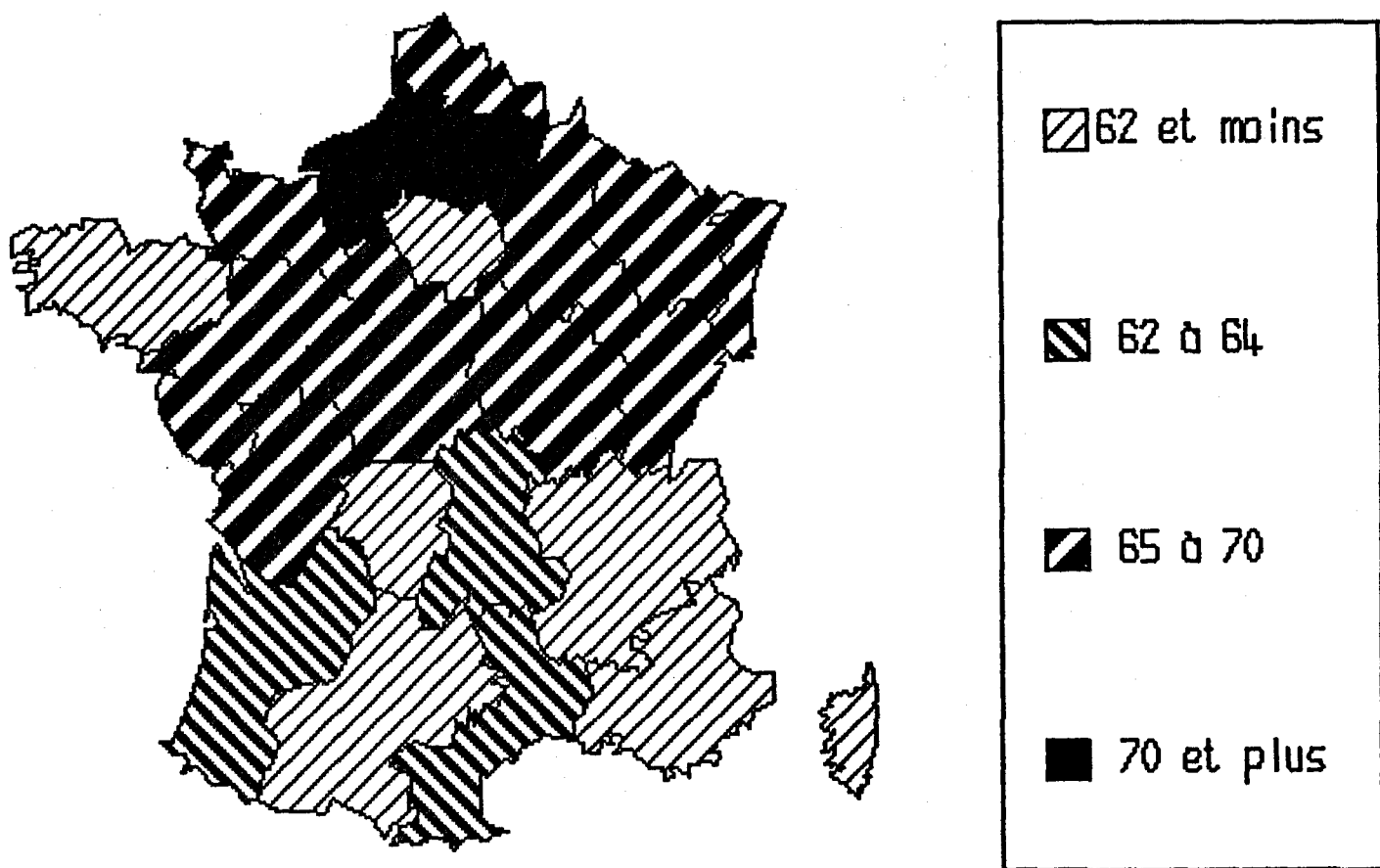
1.2 - L'évolution des sorties du système éducatif

Les progrès de la scolarisation ont entraîné partout une chute importante des sorties aux niveaux VI, Vbis notamment dans les académies qui étaient peu scolarisées comme Lille et Nancy. Celles-ci se retrouvent en 1985 avec des proportions voisines de celles des académies les plus scolarisées. Les modifications qui en ont résulté dans la structure des sortants ne sont pas les mêmes dans les régions. Alors que dans les académies au départ bien scolarisées le glissement vers le haut s'est surtout traduit par une augmentation des sorties aux niveaux les plus élevés (niveaux IV et plus) ; dans les académies les moins scolarisées, au moins dans un premier temps, l'augmentation a surtout porté sur les sorties au niveau V.

L'intensité différente de la scolarisation dans les régions entraîne des différences dans le volume des sortants aux niveaux VI, Vbis, V, IV (technique). L'opposition nette entre la forte scolarisation des académies de la région Île-de-France, du Midi, de Rennes et celle plus faible des académies du Nord, de l'Est, du Bassin Parisien, de l'Ouest trouve sa réplique dans les différences régionales concernant le volume des sorties inférieures au niveau IV (Cf. Carte 1) en 1986.

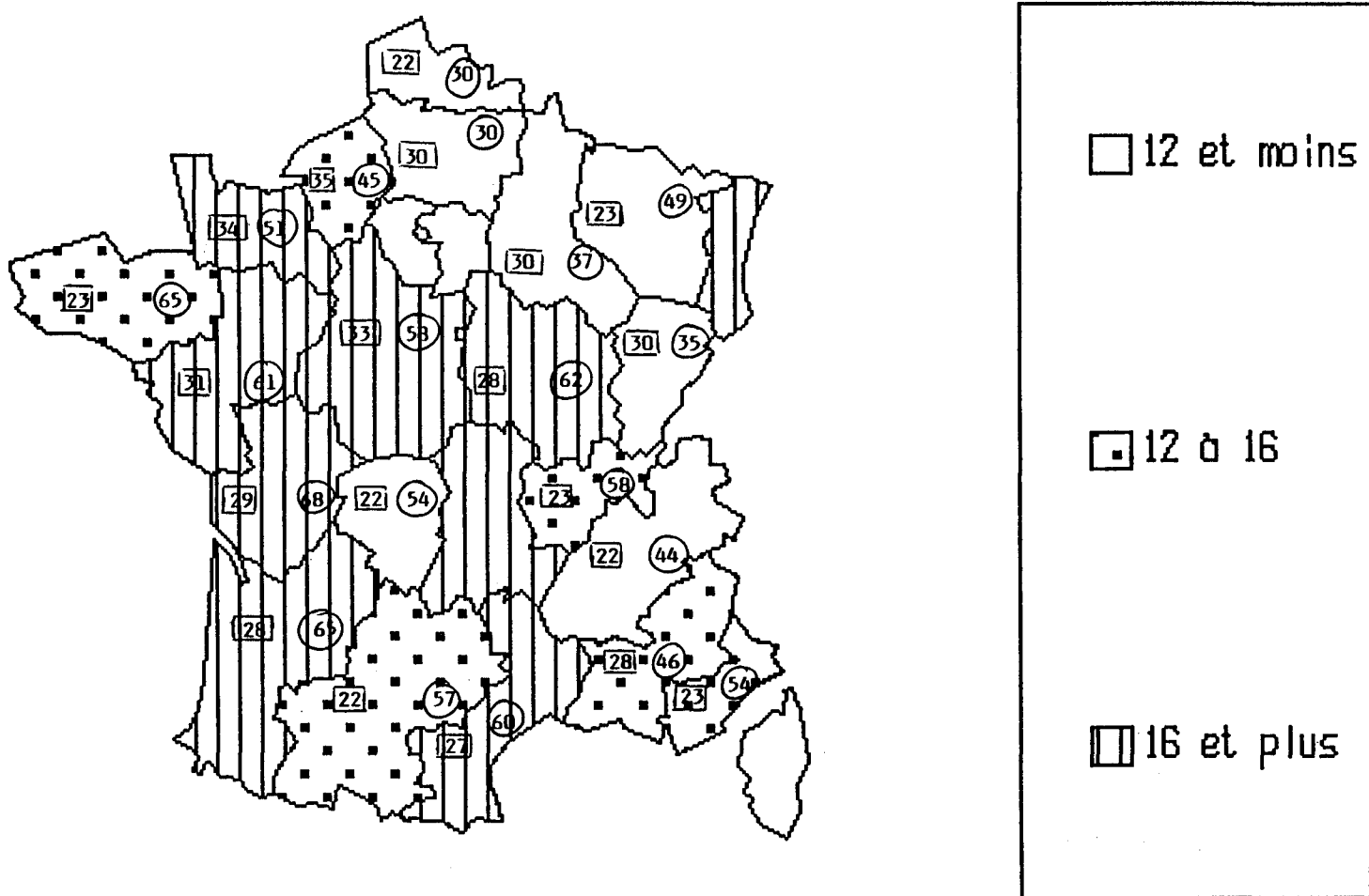
Carte 1

Les sorties inférieures au niveau IV dans les académies en 1986
(% d'une génération)



Carte 2

L'apprentissage dans les académies en 1986 (% d'une génération)



○ Propension à entrer en apprentissage

◻ Proportion des sortants aux niveaux VI, Vbis dans une génération

Pour apprécier l'importance de la scolarisation et des répercussions sur la structure des sortants, il est nécessaire de prendre en compte la part que représente le volume des sorties qui se produisent aux niveaux les moins élevés (VI-Vbis). Ainsi on distingue :

- des académies où la proportion de sortants atteignant au moins le niveau baccalauréat est forte et la proportion des sortants aux niveaux les plus bas est faible : académie de l'Ile-de-France (Paris, Créteil, Versailles), de Rhône-Alpes (Grenoble, Lyon), de Toulouse, Nice et Rennes ;
- des académies, qui à l'opposé, ont une faible proportion de sortants aux niveaux élevés et une forte proportion de sortants aux niveaux les plus bas : académies du Bassin Parisien (Reims, Amiens, Orléans), de l'Ouest et du Centre (Caen, Nantes, Poitiers) ;
- des académies qui se situent dans une position intermédiaire : Montpellier, Clermont, Dijon, Besançon, Lille, Nancy. Ces deux dernières académies du fait d'un développement récent de la scolarisation ont vu les sorties au niveau (baccalauréat et plus), augmenter, mais l'accroissement a porté surtout sur les sorties sans formation (VI-Vbis).

Pour apprécier la signification des sorties aux niveaux VI-Vbis, il faut tenir compte des possibilités de formation offertes par la voie de l'apprentissage. Celui-ci connaît un développement très inégal selon les régions. Il est très développé, dans les régions du Centre et de l'Ouest, du Centre-Ouest et Sud-Ouest (académies de Caen, Orléans, Nantes, Poitiers, Clermont), du Midi (académie de Montpellier), dans l'académie de Dijon et dans l'académie de Strasbourg, il présente des valeurs moyennes dans les académies de Lyon, Aix, Nice, Toulouse ; partout ailleurs son importance est relativement faible. Dans les régions du Nord, Nord-Est (Reims), Nord-Ouest (Rouen), où les sorties aux niveaux VI-Vbis sont fortes de nombreux jeunes se trouvent donc contraints de rechercher d'autres solutions, notamment à travers les stages sous peine d'être contraints au chômage (Cf. Carte 2).

Cette répartition géographique s'explique par la place occupée, selon les régions, par les entreprises artisanales et les petites entreprises, car celles-ci recrutent l'essentiel des apprentis. Ainsi la force de l'apprentissage dans la France de l'Ouest Sud-Ouest notamment dans les régions du Centre, des Pays de la Loire, du Poitou-Charentes, est à mettre en rapport avec la part importante que représentent encore les petits établissements industriels et commerciaux dans le tissu économique et avec l'ancrage de comportement anciens qui s'y rattachent (5).

(5) X. Browaey, P. Chatelain - Les Francs du travail PUF (1984).

1.3 - Une entrée en activité plus tardive

Les entrées en activité plus tardives sont dûes à l'allongement de la scolarité. Cependant ce n'est pas la seule cause. En effet depuis 1975 les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs de formations destinés aux jeunes (notamment pour les moins de 20 ans).

Entre 1975 et 1982, les taux d'activité des jeunes (de 17 à 19 %) accusent une baisse moyenne de 9,3 %, ils diminuent dans toutes les régions, mais de façons inégale (6).

D'une manière générale, la diminution a été la plus forte dans la France du Nord or c'est précisément dans la France du Nord que ceux-ci étaient les plus élevés.

L'écart entre le taux d'activité régional le plus élevé et le plus faible qui était de 29 % pour les garçons en 1975 est de 18,6 % en 1982. Celui des filles passe de 30 à 22 % sur la même période.

1.4 - Un contexte de l'emploi dégradé

L'entrée en activité des jeunes s'effectue dans une situation générale de l'emploi, dont la dégradation a été continue durant la période mais elle a connu des rythmes différents dans le temps, elle a affecté toutes les régions mais selon une ampleur plus ou moins grande. Déjà forte en 1975 et 1980 (7), la progression du chômage s'est poursuivie entre 1980 et 1986, années où le taux de chômage s'établit en moyenne à 10,5 %. Cette progression n'a pas été régulière depuis 1980, très rapide de 1980 à 1984 (sauf entre 1982 et 1983) elle s'est fortement atténuée depuis (8). Son ampleur inégale suivant les régions a été fonction de l'évolution plus ou moins favorable des emplois, notamment des emplois industriels, de l'évolution de la population active, elle-même liée à l'importance des jeunes en âge de travailler, à l'évolution du solde migratoire régional.

Les régions d'industrialisation ancienne ont été les plus touchées en raison de la perte massive d'emplois industriels depuis 1974, en particulier le Nord, la Lorraine, la région Champagne-Ardenne, la Picardie, la Haute-Normandie. D'autres régions ont vu leur situation se dégrader un peu plus tardivement : la Bourgogne à partir de 1978, la Franche-Comté à partir de 1979, l'Auvergne à partir de 1981. On a donc assisté à un remodelage de la carte du chômage, alors qu'en 1974 les régions les plus touchées étaient d'abord les régions peu industrialisées du Sud, puis les régions de l'Ouest et les régions anciennement industrialisées ; la progression importante du chômage dans ces deux

(6) B. Guiot de la Rochere, O. Heran Leroy, A. Lopez "les jeunes et leur région" - Archives et documents n° 230 - INSEE - Source RP 1975-1982.

(7) "Le chômage dans les régions" - Données sociales 1984 - INSEE.

(8) "Taux de chômage régionaux et départementaux" - Premiers résultats n° 118 - Février 1988 - INSEE.

dernières catégories s'est traduite par le rapprochement de certaines régions en 1981. Les quatre régions de l'Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes), les quatre régions du Sud (Aquitaine, Midi, Pyrénées, Languedoc, Roussillon, Provence, Côte d'Azur) et l'ensemble des régions (Nord, Haute-Normandie, Champagne, Ardennes, Picardie) ont des taux de chômage assez proches. Le Limousin, l'Alsace, la région Rhône-Alpes et l'Ile-de-France ont été les régions les moins touchées. Les autres régions se sont maintenues dans une situation intermédiaire sur la période 1980-1987, les régions dont la situation s'est la plus dégradée sont celles qui avaient les plus fort taux de chômage (Languedoc, Roussillon, Pas-de-Calais) et inversement les plus préservées ont été celles qui précédemment étaient parmi les mieux placés (Ile-de-France, Alsace, Rhône-Alpes).

Les jeunes ont été particulièrement touchés par la dégradation de l'emploi. Les taux de chômage (des jeunes de moins de 25 ans) a atteint son plus haut niveau à la fin de l'année 1984, près d'un jeune sur quatre est alors à la recherche d'un emploi. Les mesures prises en faveur des jeunes se traduisent par une amélioration de leur situation fin 1987, 21 % de l'ensemble des jeunes actifs est au chômage contre 25 %, trois ans plutôt.

Les disparités régionales concernant le chômage des jeunes concordent avec la répartition géographique du chômage dans l'ensemble de la population active.

2- Les jeunes de niveaux VI, Vbis, V, IV technique confrontés au marché de travail dans les régions

2.1 - Les changements intervenus dans l'entrée en activité des jeunes

En une dizaine d'années les conditions d'entrée en activité des jeunes ont été profondément transformées par :

- la chute de l'emploi salarié qui représentait la moitié des sortants en 1975 et seulement un cinquième en 1986 (au niveau France entière) ;
- la croissance importante des situations intermédiaires entre la formation et l'emploi (apprentissage et stages) qui ont plus que doubler passant de 18 à 40 % des sortants ;
- la hausse relativement modérée du chômage qui passe de 19 à 27 %.

Ces transformations n'ont pas connu un développement linéaire dans le temps, ainsi les plus fortes proportions de chômeurs parmi les jeunes sortants ont été atteintes au début des années 1980 environ 30 % (France) alors que les situations intermédiaires en raison de l'importance encore limitée des stages (malgré les efforts faits à travers les premiers pactes pour l'emploi) atteignent à peine 20 %. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les académies ayant connu une forte chute de l'emploi salarié et où l'apprentissage est resté faible aient connu une importante augmentation du chômage ; académies d'Amiens, Rouen, Lille. A l'inverse lorsque l'apprentissage déjà important s'est fortement développé comme dans les académies de Poitiers,

Bordeaux, Limoges, Dijon, leur position relative au regard du chômage ne s'est pas détériorée.

Les académies de la Région Parisienne et ainsi relativement favorisées au départ ont connu des évolutions voisines de la moyenne nationale en ce qui concerne l'emploi salarié et l'apprentissage et conservent leur avantage relatif sur les autres régions.

2.1.1 - La chute de l'emploi salarié

Le graphique 2 rend compte de la situation des académies au début et en fin de période et du rythme d'évolution en cours de période.

Il fait apparaître pour le groupe des régions relativement favorisées au départ (proportion de salariés supérieure à la moyenne nationale) une scission dans leur évolution.

Certaines académies du fait d'une forte diminution (supérieure à 35 points) se retrouvent en fin de période dans une situation nettement désavantagée, c'est le cas de Dijon, Nantes, Amiens, Rouen et Limoges.

Les autres avec une diminution, relativement faible dans le cas des académies de la région Ile-de-France et de Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble), forte dans le cas des académies d'Orléans et surtout de Besançon conservent une position relativement avantagée. Pour les deux dernières académies, leur avantage relatif se réduit néanmoins fortement.

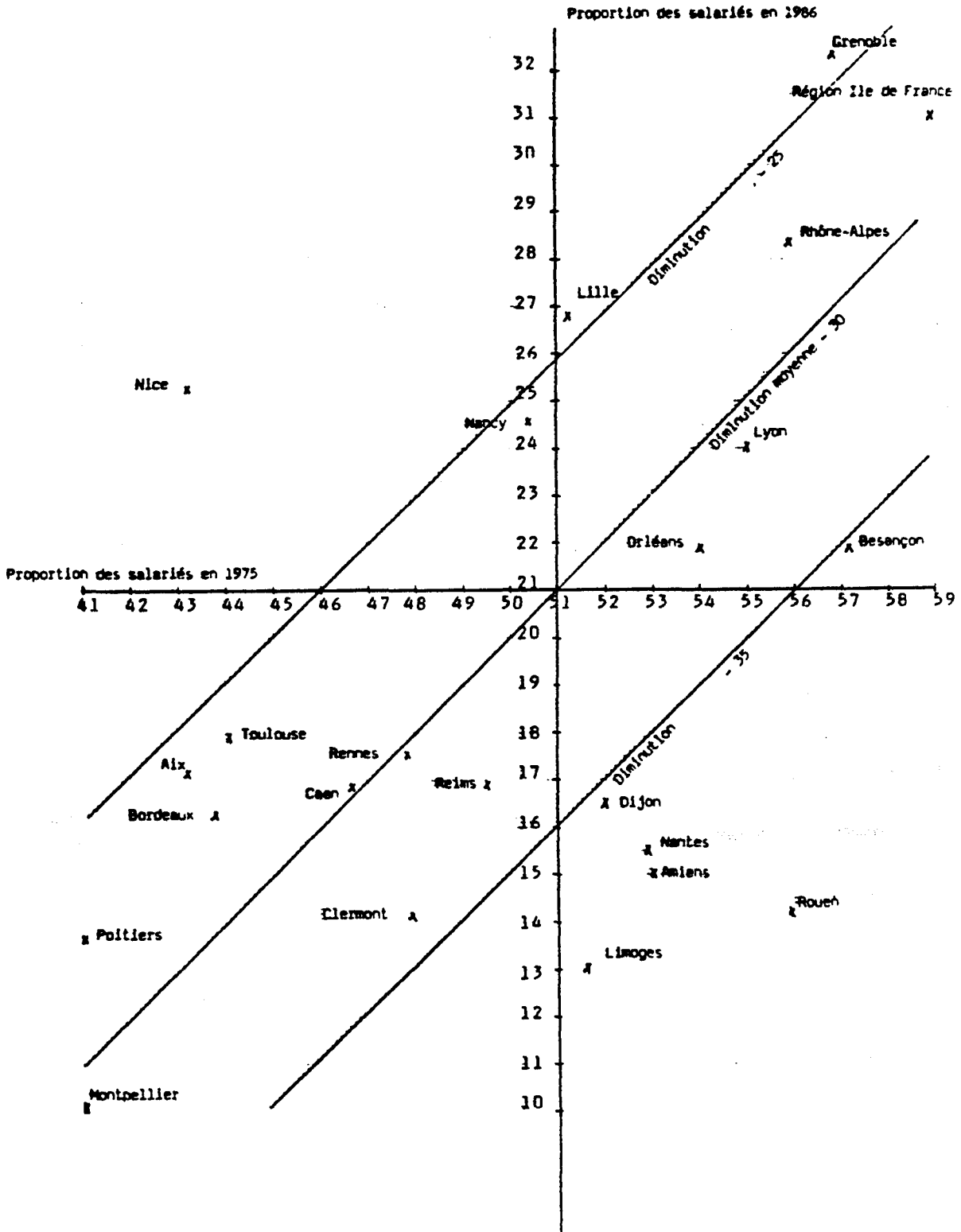
Les académies qui au départ étaient dans une situation relativement défavorisée (proportion de salariés inférieure à la moyenne nationale) le demeurent en fin de période toutefois les académies de Reims, Clermont, Montpellier qui ont connu une forte baisse de l'emploi voient leur position relative se détériorer.

On assiste à la constitution d'une large zone où l'emploi salarié est devenu très faible, s'étendant dans le Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, Massif Central, Nord-Ouest, Nord-Est comprenant quatorze académies (Aix-Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Clermont, Limoges, Poitiers, Nantes, Rennes, Caen, Rouen, Amiens et Dijon).

La zone "intermédiaire" constituée primitivement par les académies d'Orléans, Besançon et Dijon semble plus ou moins en voie de désintégration, puisque Dijon a rejoint le groupe des académies désavantagées et que Besançon risque de suivre la même voie.

Graphique 2

Evolution de l'emploi salarié dans les académies entre 1975 et 1986
(% des sortants)



2.1.2 - La hausse limitée du chômage des jeunes

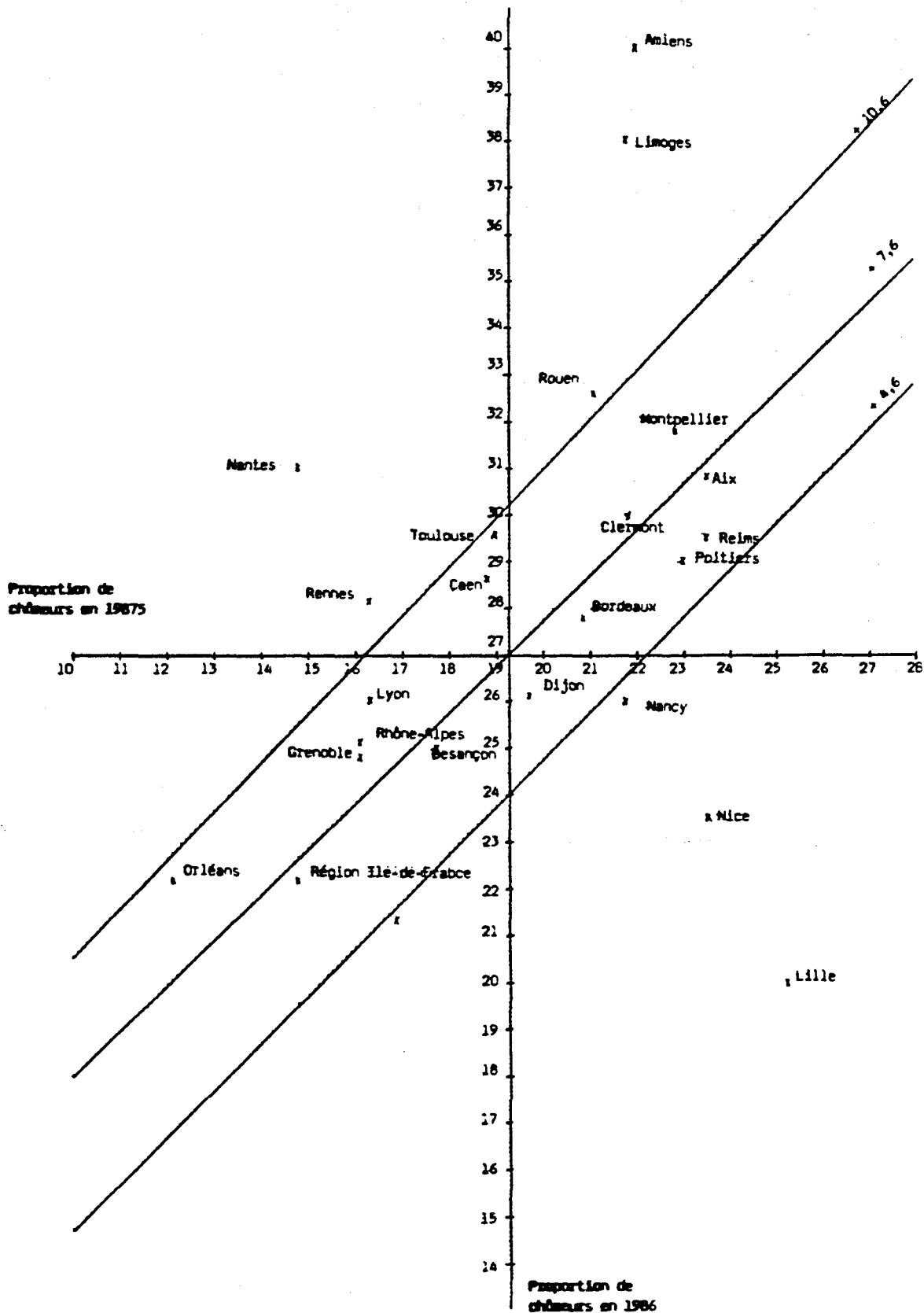
La chute de l'emploi salarié a sans doute contribué à une croissance du chômage et ce n'est pas un hasard si celle-ci est particulièrement forte dans les académies d'Amiens, Limoges, Nantes, Rouen (Cf. Graphique 3) néanmoins la répercussion n'est pas mécanique, en raison notamment du développement différencié des situations intermédiaires (apprentissage + stages) suivant les académies (Cf. Annexe 1).

En fait pour apprécier l'évolution du chômage dans les différentes académies, il faut tenir compte du jeu complexe qui s'établit entre les variations qui concernent l'emploi salarié, l'apprentissage, les stages et l'inactivité. Celle-ci connaît globalement une variation faible, quasi nulle, néanmoins elle ne peut être totalement négligée car elle recouvre dans les académies des évolutions de sens contraire qui sont parfois notables. L'essentiel des variations porte néanmoins sur l'apprentissage dont la croissance au niveau global est de plus de 3,8 points et surtout de stages de plus de 20 points.

Parmi les académies qui ont connu une forte baisse de l'emploi salarié (Amiens, Rouen, Nantes, Limoges, Dijon, Besançon, Clermont, Montpellier), dans certaines (Amiens, Nantes, Limoges), le chômage a particulièrement augmenté en raison du faible développement des situations intermédiaires ; par contre dans d'autres où la croissance de l'apprentissage a été forte la hausse du chômage a été relativement limitée. Dans les académies de Clermont, Montpellier malgré le développement des situations intermédiaires le chômage a connu un développement relativement important en raison de la baisse de l'inactivité.

Graphique 3

Evolution du chômage dans les académies entre 1975 et 1986
(% de sortants)



2.1.3 - *La place de plus en plus limitée des contrats à durée indéterminée (Cf. Annexe 2)*

Alors qu'ils constituent les quatre cinquièmes des contrats salariés au niveau global en 1975, il n'en représente plus qu'un peu plus de la moitié en 1986. La chute qui porte sur environ un quart au niveau global connaît d'importantes variations suivant les académies. Elle approche ou avoisine les 30 % dans les académies d'Amiens, Reims, Lille, Orléans, Besançon, Nantes, Grenoble, Lyon, Aix. A l'exception de Grenoble et Lyon, il s'agit d'académies qui ont connue une forte chute de l'emploi salarié durant la période.

Le processus d'entrée en activité sur des contrats salariés à durée indéterminée qui occupait une place importante en 1975 puisqu'il portait sur 41,3 % des sortants (France), tend à devenir exceptionnel en 1986 où il n'en concerne plus que 11,2 % (France). Dans certaines académies : Nantes, Aix, Besançon, Lille, Orléans, les baisses sont encore plus importantes, Amiens est celle où l'évolution est la plus brutale, puisque les proportions passent respectivement de 43,3 % en 1975 et 6,8 % en 1986. Certaines académies cumulent une forte baisse de l'emploi salarié et une baisse importante des contrats à durée déterminée c'est le cas des académies d'Amiens, de Limoges, de Rouen. La déstabilisation de l'emploi salarié par la baisse des contrats à durée indéterminée a connu son plus grand développement durant la période 1975-1982, cela est dû probablement au fait que par la suite d'autres formes d'utilisation de main-d'oeuvre précaire sont apparues à travers les mesures portant sur les stages.

2.2 - *La situation professionnelle des jeunes de niveaux VI, Vbis, V, IV (technique) en fin de période en 1986*

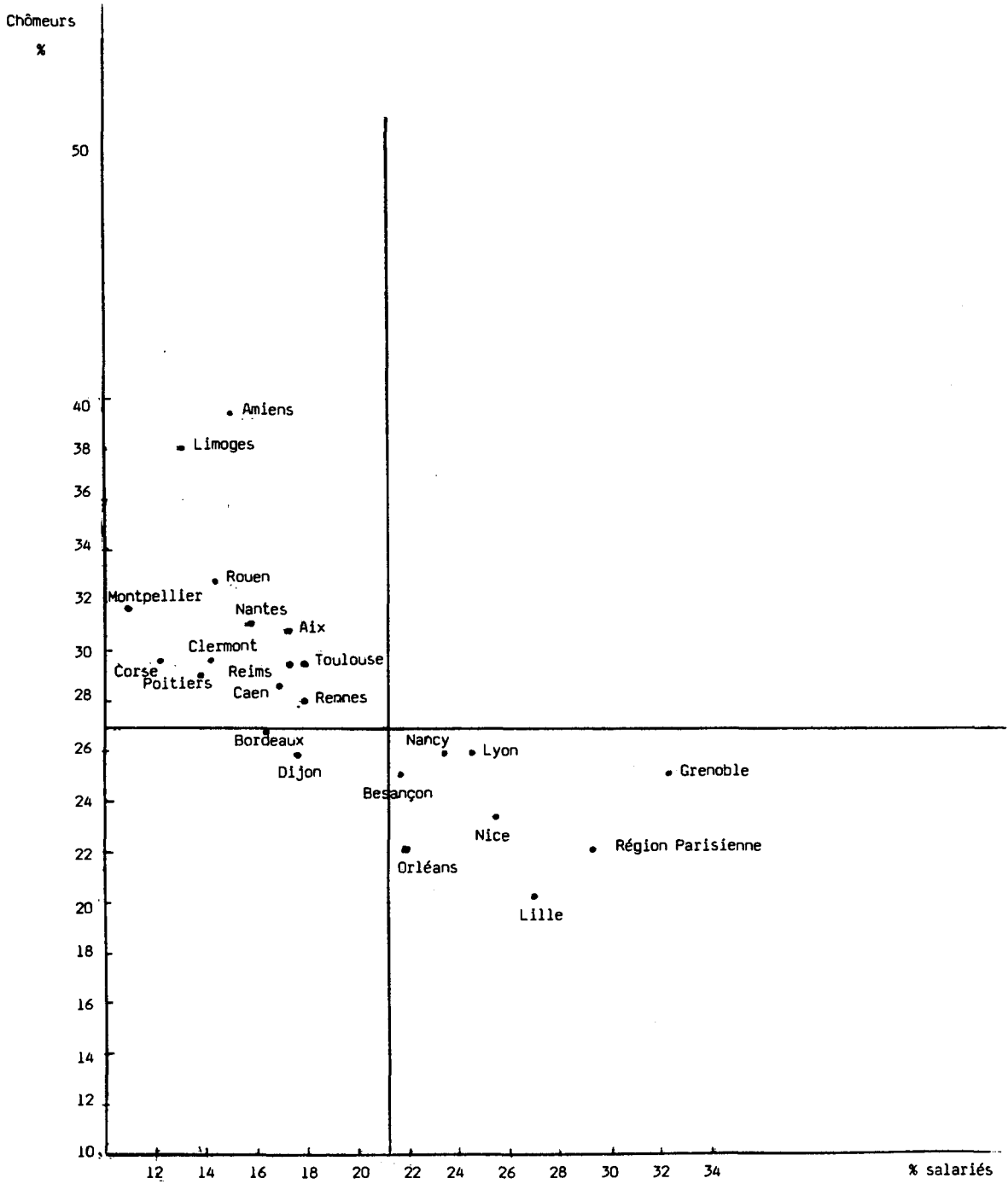
2.2.1 - *Chômage et situations intermédiaires (Cf. Graphiques 4 et 5)*

En fin de période on distingue :

- des académies ayant une forte proportion de chômeurs et une proportion faible de situations intermédiaires : Amiens, Limoges, Reims, Toulouse, Aix ;
- des académies ayant une forte proportion de situations intermédiaires mais insuffisante pour compenser la baisse de l'emploi salarié : Clermont, Poitiers, Caen, Rouen, Montpellier, Nantes, Rennes ;
- des académies qui ont des proportions de chômeurs inférieures à la moyenne nationale ayant conservé un emploi salarié relativement important, les situations intermédiaires étant relativement faibles : académies de la région Ile-de-France, de Rhône-Alpes, de Nancy, Nice ;
- des académies dont la proportion relativement faible de chômeurs est essentiellement due à l'importance des situations intermédiaires : Orléans, Bordeaux, Dijon, Lille, Besançon

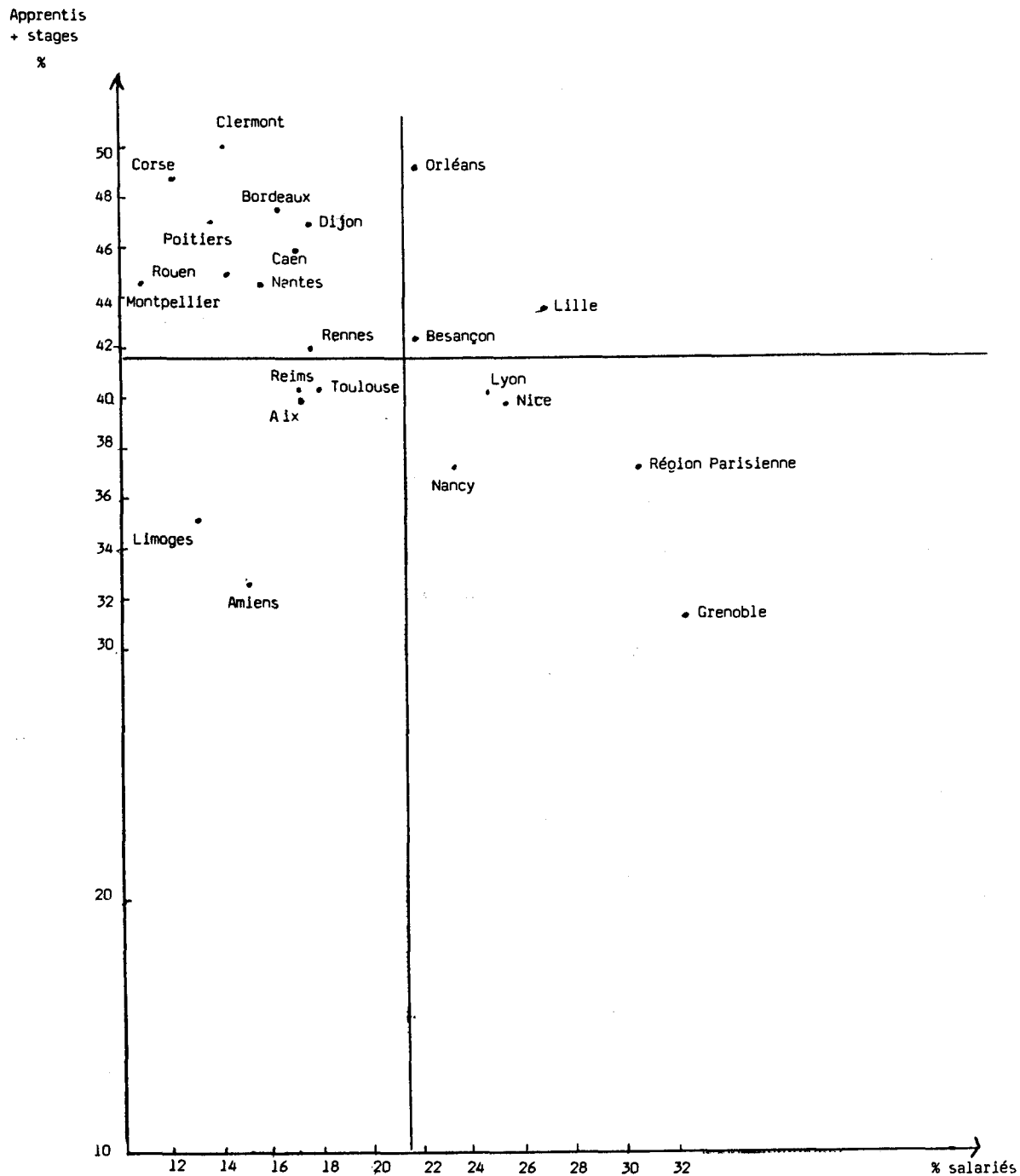
Graphique 4

Proportion de salariés et de chômeurs parmi les sortants



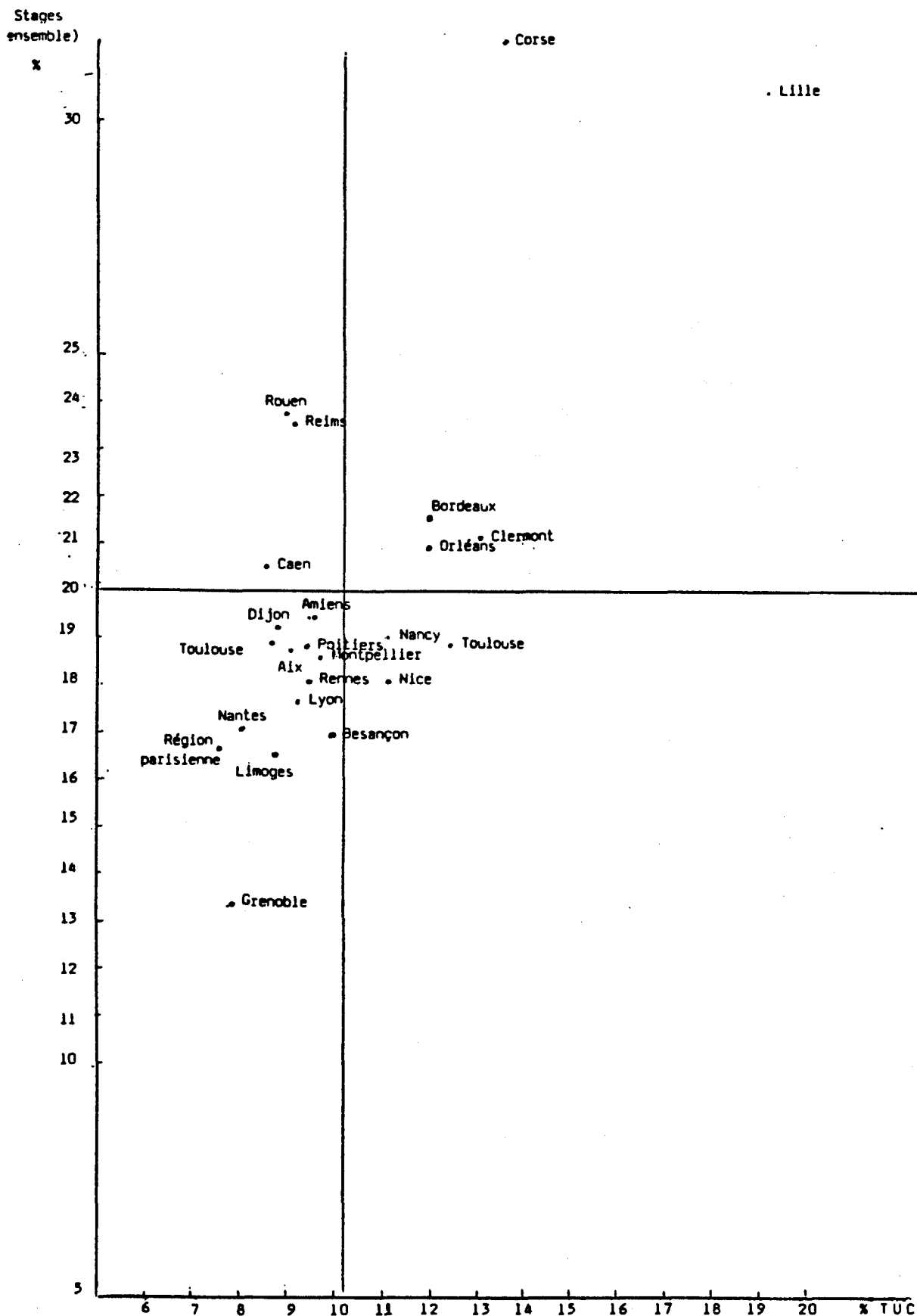
Graphique 5

Proportion de salariés et d'apprentis + stages parmi les sortants en 1986



Graphique 6

Proportion des stages (ensemble) et des TUC (parmi les sortants) en 1986



2.2.2 - *Les situations intermédiaires (les stages) en fin de période (1986) (Cf. Graphique 6)*

La répartition des stages considérés globalement à travers les régions apparaît moins inégalitaire que celle de l'apprentissage, les valeurs extrêmes à l'exception de Lille ne s'écartent que de trois ou quatre points par rapport à la moyenne nationale 20,0. Le poids des différentes catégories de stages (TUC, stages en entreprises par contre, connaît des variations importantes).

Pour évaluer l'impact des différentes catégories de stages, il faut tenir compte de la part que représente chacune d'elles dans l'ensemble des stages, et de la proportion plus ou moins importante que celui-ci représente parmi les sortants.

Parmi les académies où les TUC constituent une forte proportion de stages : Lille, Nancy, Besançon, Clermont, Bordeaux, Montpellier, Nice, c'est l'académie de Lille qui arrive en tête avec 19 % soit près d'un cinquième des sortants suivie par les académies de Clermont, Toulouse, Nice, Montpellier, Nancy. Les académies de Besançon ou Rennes où la proportion nationale ne représente, en raison de la faiblesse de ceux-ci, qu'une part relativement faible des sortants, c'est le cas dans l'académie de Caen pour des raisons inverses.

En définitive, les TUC occupent une place importante dans l'entrée en activité des jeunes, dans les académies de Lille, Nancy, Orléans, Clermont, Toulouse, Corse et relativement faible dans les académies de la région Ile-de-France (Paris, Créteil, Versailles), Rhône-Alpes (Grenoble, Lyon), de Reims, Amiens, Rouen, Rennes, Nantes, Poitiers, Limoges, Montpellier, Aix, Dijon, Besançon.

Pour les stages en entreprise, on distingue des académies où leur proportion parmi l'ensemble des stages est forte et représente également une part importante des sortants, c'est le cas de Reims, Rouen, Caen. L'académie de Lille malgré une faible proportion de stages en entreprise parmi l'ensemble des stages, présente, en raison de l'importance de celui-ci, une forte proportion de stages en entreprise parmi les sortants. Les autres académies ont des taux légèrement supérieurs ou inférieurs à la moyenne nationale.

La mise en rapport de l'importance de l'apprentissage, des TUC, des stages en entreprise, dans les régions, permet de faire les constatations suivantes. Il existe peu d'académies de fort apprentissage et une proportion importante de stages en entreprise (académie de Caen et de Bordeaux). Ces constatations tendraient à suggérer que l'apprentissage et les TUC ne s'adressent que faiblement aux mêmes populations alors qu'il pourrait exister une certaine concurrence entre apprentissage et stage en entreprise. Une analyse par niveau de formation peut éclairer cette question et de façon générale les conditions d'entrée en activité des jeunes.

2.2.3 - *L'impact de l'apprentissage et des stages sur les conditions d'insertion aux différents niveaux (VI, Vbis), V et IV (technique)*

Les conditions d'entrée en activité aux niveaux VI et Vbis et aux niveaux V et IV (technique) ne peuvent être seulement différenciées par l'importance de la proportion des chômeurs (respectivement 20,5 % et 30,6 % au niveau de la France entière), ce qui pourrait conduire à des jugements hâtifs. En fait, c'est l'ensemble du processus d'entrée en activité qui présente des différences en raison des caractéristiques propres à chacune de ces populations qui font par exemple, que l'apprentissage ne concerne qu'une faible proportion de sortants aux niveaux V et IV, alors qu'il porte sur plus de la moitié aux niveaux VI, Vbis. Pour ces derniers, par contre l'emploi salarié est quasi inexistant (5,7 %) alors qu'il est de 30 % pour les sortants aux niveaux V et IV, la proportion des stages est dans les deux cas assez voisine (16,4 %, 19,7 %) mais l'importance de chacune des catégories est différente, il existe trois fois plus de stages en entreprise que de TUC aux niveaux VI et Vbis alors que la situation est quasiment inverse aux niveaux V et IV.

Pour les jeunes sortis aux niveaux VI, Vbis l'importance du chômage est très liée à celle de l'apprentissage. Ainsi les régions de fort apprentissage : académies de l'Ouest (Rennes, Nantes), du Centre, Centre-Ouest (Orléans, Poitiers), du Sud-Ouest (Bordeaux, Toulouse), du Sud-Est (Montpellier, Nice) (seul exception Besançon) sont celles qui comportent la plus faible proportion de chômeurs. A l'inverse, les académies où l'apprentissage est faible ont un chômage élevé, à la seule exception des académies de la région Ile-de-France (Paris, Créteil, Versailles), Grenoble grâce à un emploi salarié relativement plus élevé qu'ailleurs, de l'académie de Lille qui bénéficie, en outre, d'une proportion de stages plus importante. Dans les académies de Reims, Amiens, Rouen, l'importance des stages (il s'agit dans ce cas de stages en entreprise), ne parvient pas à combler le handicap qui constitue une très grande faiblesse de l'apprentissage. Elles ont donc un chômage élevé.

Aux niveaux V et IV technique, compte tenu de la faiblesse de l'apprentissage, c'est donc l'emploi salarié, les stages, l'inactivité (à ces niveaux, elle est plus importante en raison du service national) qui influent de façon déterminante sur le niveau du chômage.

Les régions à forte proportion de salariés sont celles où le chômage est le moins élevé, académies de la région Ile-de-France (Paris, Créteil, Versailles) où la proportion de salariés atteint 43,2 % alors que la moyenne nationale est de 30 %, académies de la région Rhône-Alpes (Grenoble, Lyon) et dans une moindre mesure Lille et Nancy.

Dans les autres académies, la proportion des chômeurs est relativement élevée, notamment à Reims, Amiens, Rouen, Caen, Rennes, Nantes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Limoges, Clermont, Montpellier, Aix, Corse, l'emploi salarié étant faible.

Les stages, qui à ces niveaux, sont essentiellement des TUC, ne jouent un rôle important que dans quelques académies qui ne sont pas par ailleurs défavorisées au regard de l'emploi salarié. Il s'agit des académies d'Orléans et de Lille.

II - LES DEBUTS DE LA VIE PROFESSIONNELLE DES JEUNES DANS LES REGIONS : LE CHEMINEMENT D'UNE PROMOTION DE JEUNES DE NIVEAU V SUR LA PERIODE 1979-1984

Par la durée qu'elle couvre les cinq années qui suivent la sortie de l'appareil éducatif par la nature, et la précision des informations qu'elle apporte sur l'entrée en activité et l'accès à l'emploi, l'enquête de cheminement permet de cerner le processus par lequel les jeunes s'insèrent dans la vie professionnelle. Nous étudierons ici le cas des jeunes sortis au niveau CAP-BEP en 1979, qu'ils aient obtenu ou non le diplôme.

On s'efforcera d'abord en comparant la situation de la population concernée au début et à la fin de la période (mars 1980-mars 1984) de caractériser les évolutions qui sont intervenues, on tentera ensuite d'appréhender l'incidence des différents événements qui ont affecté les jeunes en cours de période, au regard de l'activité et de l'emploi en prenant compte des phénomènes de durée qui leur sont liés, indispensables pour en saisir la signification (accès à l'emploi, accès à l'emploi stable, chômage). On examinera enfin le rythme de diminution du chômage et de la progression de l'emploi stable durant la période. A l'aide de ces divers éléments, on tentera de caractériser la position des différentes régions.

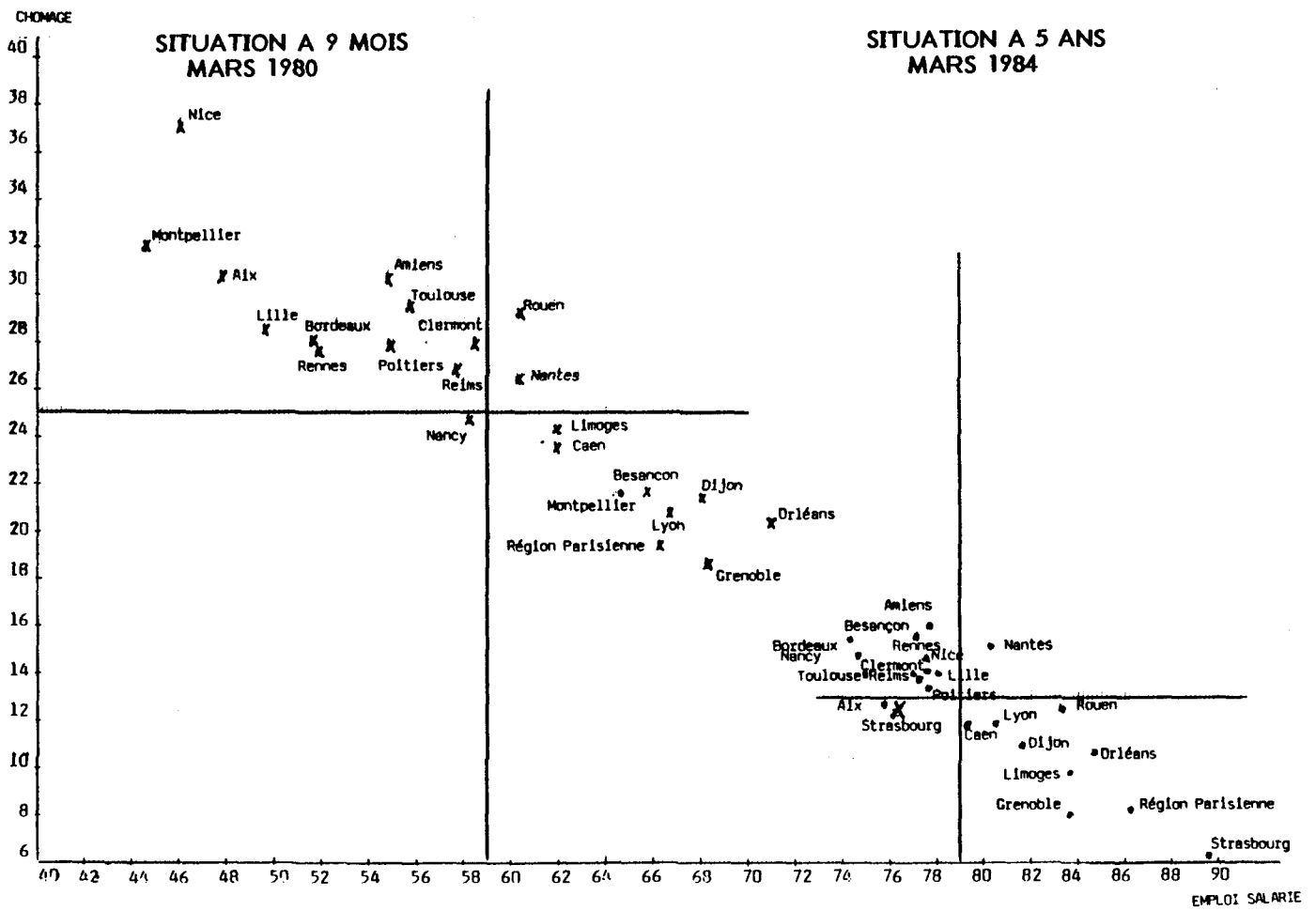
1 - Une hiérarchie régionale des situations des jeunes formés face à l'emploi qui en première analyse ne connaît pas de grands bouleversements entre 1980 et 1984

A l'intérieur d'un phénomène global marqué par une réduction de l'inactivité (en raison notamment de la disparition des effets du service national), par une croissance de l'emploi salarié, par une décroissance du chômage, la répartition régionale est marquée par la permanence de certaines grandes tendances (Cf. Graphique 7). On distingue aux deux dates :

- des académies où les jeunes apparaissent dans une situation professionnelle relativement avantagée : académies de la Région Parisienne, de Grenoble, Lyon, Strasbourg, Orléans, Dijon, Limoges ;
- des académies où les jeunes apparaissent dans une situation professionnelle relativement désavantagée : académies du Nord - Nord-Est (Lille, Amiens, Reims), de l'Ouest - Sud-Ouest (Rennes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse), du Sud - Sud-Est (Montpellier, Aix, Nice) ;
- les changements concernent les académies de Nancy et Besançon, où les jeunes voient leur situation professionnelle se dégrader relativement, c'est le cas aussi mais dans une moindre mesure, pour l'académie de Nantes. Par contre dans l'académie de Rouen, on assiste à un phénomène inverse.

Graphique 7

Evolution de l'emploi salarié et du chômage des jeunes sortis en 1979
au niveau V CAP-BEP, de 1980 à 1984
(% des sortants)



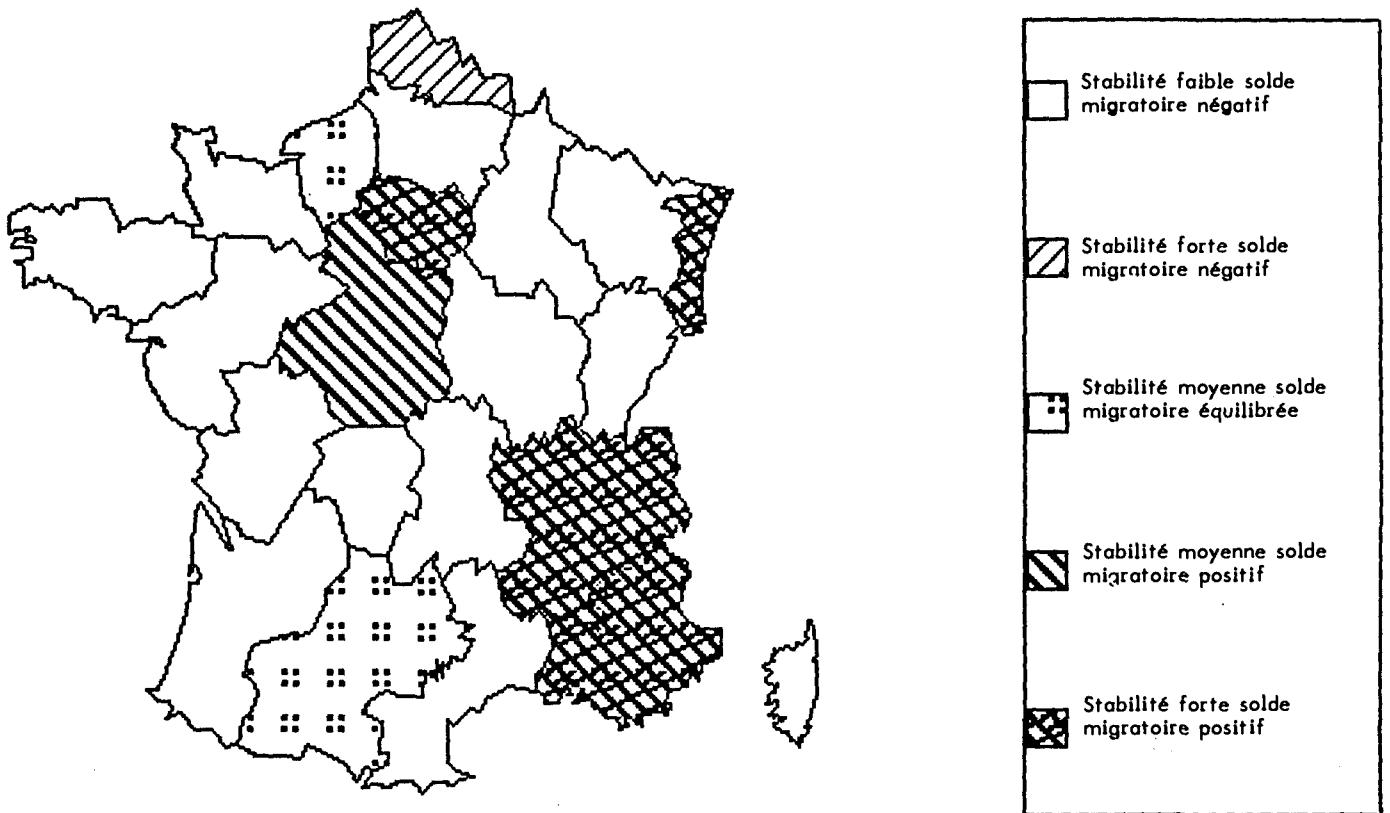
Les mouvements migratoires confirment assez largement cette situation (Cf. Carte 3), on distingue :

- des régions où le chômage est le plus faible : académies de la région Ile-de-France, Rhône-Alpes, académie de Strasbourg sont des régions de forte stabilité que les jeunes quittent peu, leur solde migratoire nettement positif traduit le caractère d'attraction qu'elles exercent pour les jeunes des autres régions ;
- des régions où le chômage est important, régions de faible stabilité qui enregistrent d'assez nombreux départs, elles présentent un solde migratoire négatif : académies de l'Ouest, du Massif Central, du Midi (Bordeaux, Montpellier), du Nord, Nord-Est.
- l'académie de Lille, en situation difficile, connaît relativement peu de départs (les jeunes hésitant à affronter les risques de la migration), mais aussi très peu d'arrivées de sorte que le solde migratoire est nettement négatif ;
- des régions de stabilité moyenne Rouen, Toulouse, Orléans, présentent des soldes migratoires légèrement positifs pour ces deux premières académies, très nettement dans le cas d'Orléans qui connaît une forte immigration.

La progression de l'emploi et la diminution du chômage durant la période s'accompagnent d'une augmentation de la proportion des jeunes occupant un emploi stable (Graphiques 8 et 9 - 10 et 11). A part les situations comme celle de l'académie de Strasbourg caractérisées par un fort emploi salarié et un emploi stable important et celles de l'académie de Montpellier qui se trouve dans une position inverse, on assiste à un resserrement des positions des différentes académies.

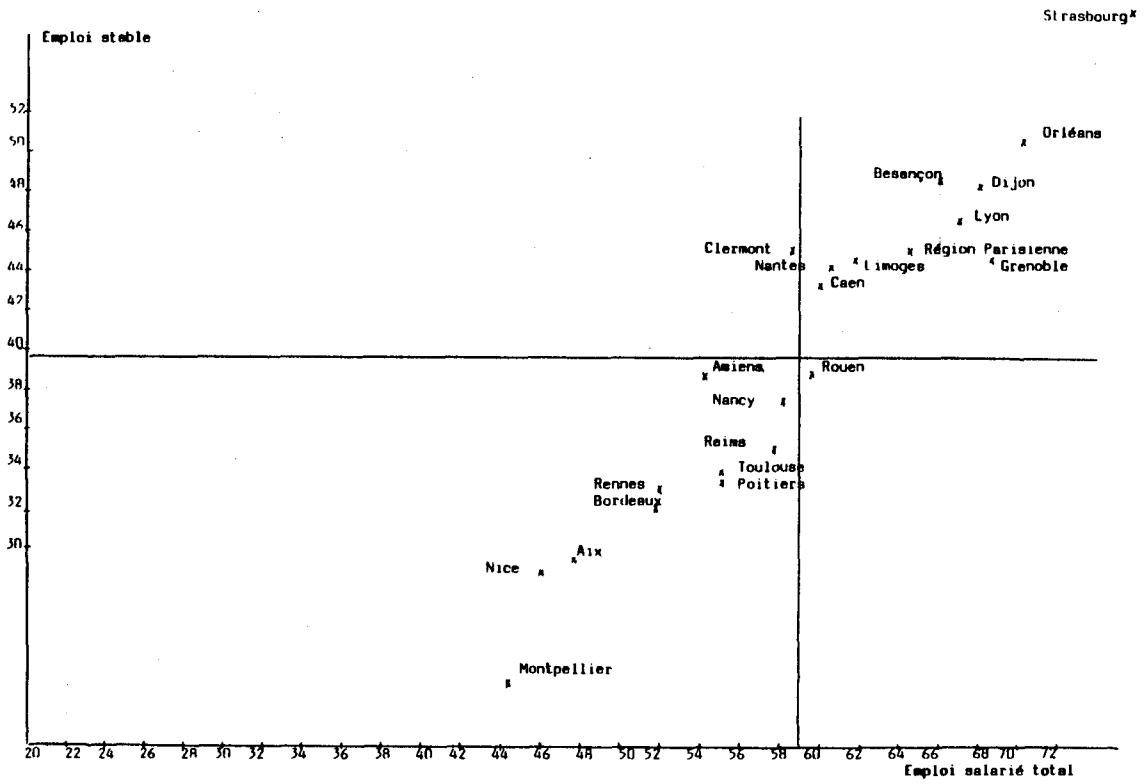
On note néanmoins que la plupart des régions favorisées au regard de l'emploi salarié global le sont aussi en ce qui concerne l'emploi stable (académies de la Région Parisienne, de Lyon, Grenoble, Orléans, Dijon, Strasbourg) à l'inverse les académies qui restent désavantagées en ce qui concerne l'emploi salarié global le demeurent en ce qui concerne l'emploi stable (académies de Lille, Amiens, Rennes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Aix, Nice).

Carte 3
Migrations interrégionales d'une promotion de jeunes de niveau CAP-BEP
(1979-1984)



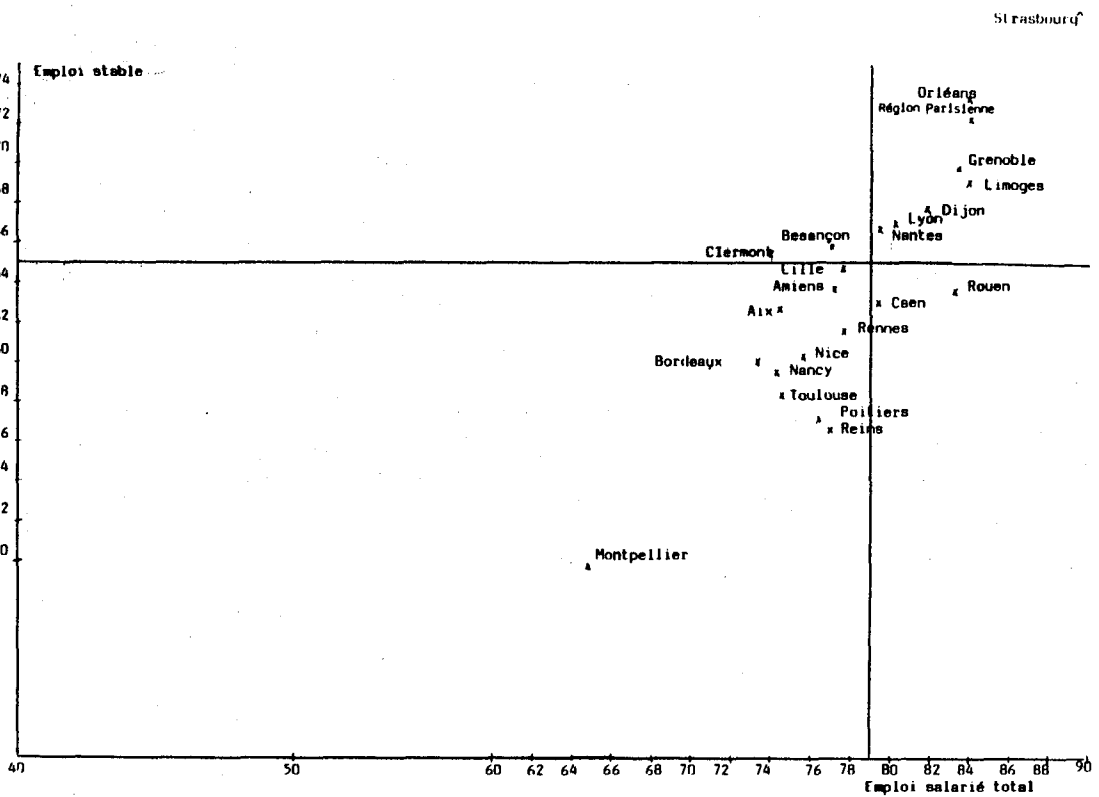
Graphique 8

Emploi salarié et emploi stable 1980 (%)

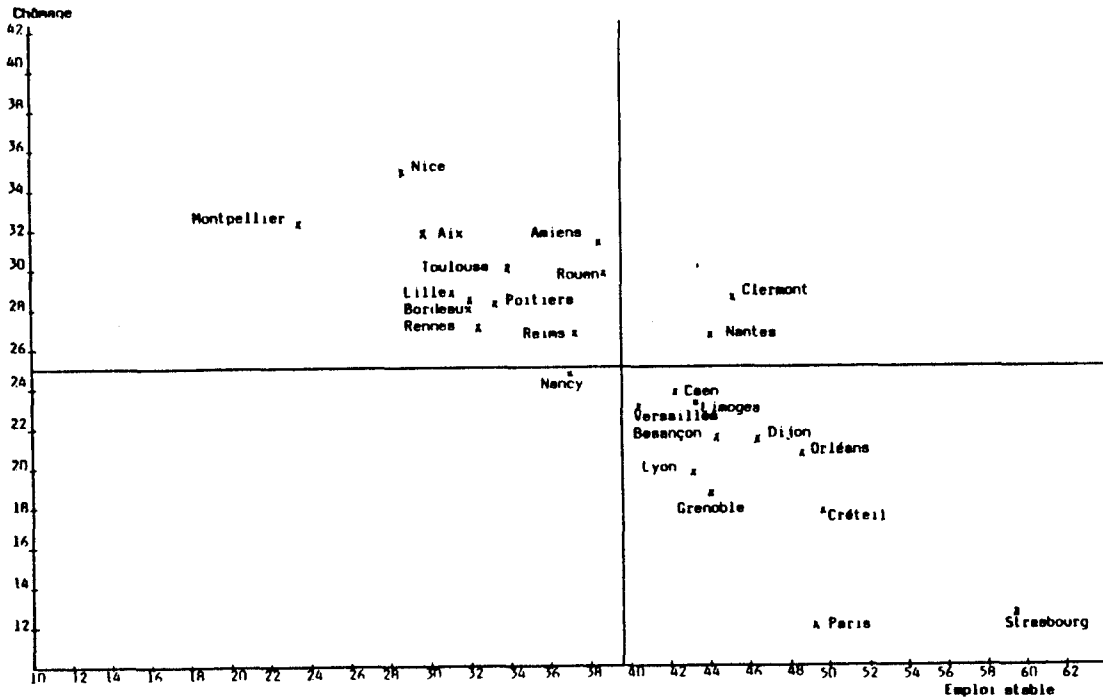


Graphique 9

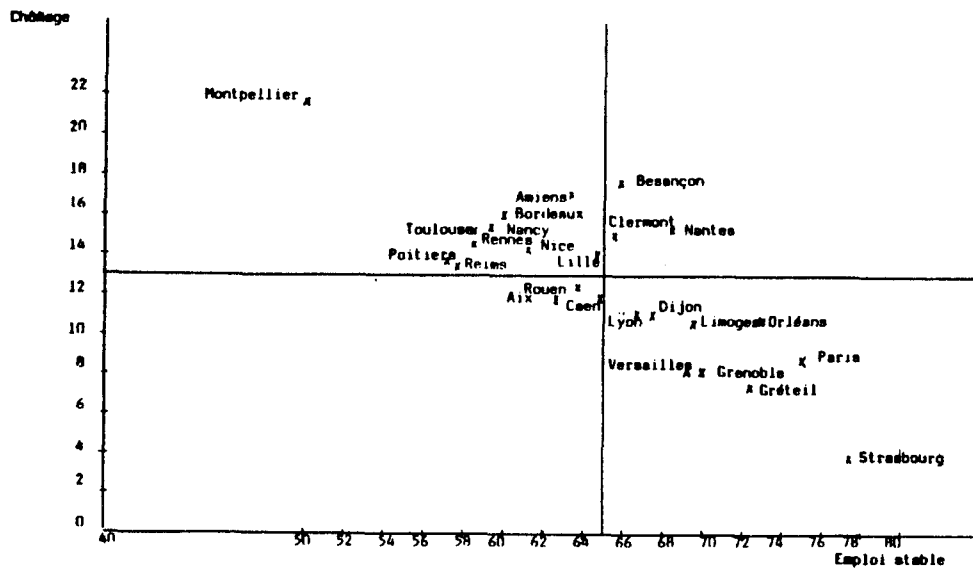
Emploi salarié et emploi stable 1984 (%)



Graphique 10
Emploi stable et chômage 1980 (%)



Graphique 11
Emploi stable et chômage 1984 (%)



2- L'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des jeunes dans les régions

2.1 - L'accès à l'emploi

Tous les jeunes durant la période dans les diverses académies ont occupé à un moment ou à un autre un emploi. Les régions se différencient par le rythme d'entrée dans l'emploi ; au bout de deux ans, il ne subsiste plus que 5 % des jeunes n'ayant pas eu d'emploi (moyenne nationale) mais cette proportion s'élève à 10 % dans l'académie de Montpellier, 1 % dans l'académie de Paris. Au bout d'un an alors que la moyenne nationale est de 12 %, elle dépasse 17 % dans l'académie de Lille.

Si au terme de la période, il ne subsiste pas dans les régions de "poches" de jeunes n'ayant jamais eu d'emploi la question subsiste de savoir dans quelles conditions ils ont pu accéder et s'y maintenir ou non.

2.1.1 - Accès au premier emploi

Pour tenter d'apprécier ce phénomène, on utilisera deux indicateurs :

- la durée de chômage avant le premier emploi,
- l'accès direct à l'emploi stable.

Durée de chômage avant le premier emploi

Pour prendre en compte l'intensité du phénomène et sa distribution, on a utilisé trois indicateurs portant :

- sur la durée moyenne du chômage,
- sur la proportion des jeunes ayant connu un chômage de 0 à 3 mois avant le premier emploi,
- sur la proportion des jeunes ayant connu un chômage supérieur à un an avant le premier emploi.

Il fait apparaître une opposition assez nette entre deux groupes d'académies (Cf. Tableau 1) :

- l'un relativement favorisé : académies de la Région Parisienne, académies de Rhône-Alpes, académies d'Orléans, Strasbourg, Besançon, Nantes ;
- l'autre relativement défavorisé : académies de Reims, Amiens, Rouen, Nancy, Lille, Poitiers, Toulouse, Clermont, Montpellier, Aix ;
- un groupe intermédiaire est constitué par les académies de Dijon, Caen, Limoges, Bordeaux. Dans l'académie de Dijon l'accès au premier emploi est rapide pour les trois quarts des jeunes, mais une fraction non-négligeable est touchée par une durée de chômage longue (plus d'un an) avant le

premier emploi. La même tendance est observée, mais de façon moins nette, dans l'académie de Caen.

2.1.2 - Accès direct à l'emploi stable

On retrouve toujours sensiblement la même différenciation spatiale, les académies défavorisées sur le plan de l'emploi en général et de la rapidité d'accès au premier emploi, le sont aussi en ce qui concerne l'accès direct à l'emploi stable et inversement. Néanmoins quelques différences apparaissent : les académies de Grenoble et Lyon (académies favorisées) comptent une proportion de jeunes accédant directement à l'emploi stable relativement faible, la situation étant inverse dans l'académie de Nancy. Enfin il faut noter que les académies de Rouen et de Poitiers ont des taux particulièrement bas comparables à celui de l'académie de Montpellier qui est par excellence l'académie désavantagée.

Tableau 1

Classification des régions selon la durée de chômage avant le premier emploi

Durée moyenne de chômage avant le premier emploi	Chômage de 0 à 3 mois Proportion de jeunes supérieure à 72			Chômage de 0 à 3 mois Proportion de jeunes entre 67 et 72			Chômage de 0 à 3 mois Proportion de jeunes inférieure à 67		
	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes < 9%	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 9 à 12%	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes > 12%	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes < 9%	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 9 à 12%	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes > 12%	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes < 9%	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 9 à 12%	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes > 12%
Inférieure à quatre mois	Paris Créteil Versailles Orléans Strasbourg Besançon Grenoble Lyon Nantes								
De 4 à 5 mois			Dijon	Caen	Limoges Bordeaux			Reims Amiens Rouen Toulouse	Nancy
Supérieure à 5 mois									Lille Poitiers Clermont Montpellier Aix Nice

2.2 - La durée de l'emploi

Les retombées au chômage

Parmi les jeunes ayant accédé à un premier emploi un certain nombre d'entre eux retombe au chômage, on peut les évaluer en comparant la proportion de ceux qui ont connu un chômage nul avant le premier emploi et la proportion de ceux qui ont connu un chômage nul durant la période. Il ressort alors que les retombées au chômage sont particulièrement importantes dans des académies défavorisées du point de vue de l'accès à l'emploi qui cumulent ainsi les deux handicaps : Rouen, Amiens, Caen, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix, Nice, mais aussi dans quelques académies relativement favorisées : Dijon, Grenoble.

Chômage durant la période

Les données portant sur la durée moyenne du chômage durant la période, la proportion des jeunes ayant connu un chômage ne dépassant pas trois mois, la proportion des jeunes ayant connu une durée de chômage égale ou supérieure à un an, permettent d'opposer deux groupes d'académies (Cf. Tableau 2) :

- académies de la Région Parisienne, Rhône-Alpes, d'Orléans, Strasbourg, Dijon relativement favorisées et celles qui se trouvent dans une situation inverse : Reims, Amiens, Caen, Rouen, Nancy, Lille, Poitiers, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Clermont, Montpellier, Aix, Nice. Enfin certaines académies occupent une position intermédiaire : Besançon, Nantes, Limoges.

Tableau 2

Classification des régions selon la durée de chômage pendant la période

Durée moyenne de chômage pendant la période	Chômage de 0 à 3 mois Proportion de jeunes supérieure à 48			Chômage de 0 à 3 mois Proportion de jeunes entre 40 et 48			Chômage de 0 à 3 mois Proportion de jeunes inférieure à 40		
	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 28	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 28 à 38	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 38	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 28	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 28 à 38	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 38	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 28	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 28 à 38	Chômage plus d'un an Proportion de jeunes 38
Inférieure à 10 mois	Paris Créteil Versailles Orléans Strasbourg Grenoble Lyon	Dijon							
Dè 10 à 12 mois					Besançon Nantes Limoges	Clermont		Reims Rouen Caen Rennes Poitiers	
Supérieure à 12 mois								Amiens Lille Nancy	Clermont Montpellier Aix Nice Bordeaux Toulouse

3- Evolution de l'emploi stable et du chômage durant la période : classification régionale

Nous avons caractérisé les grandes tendances qui ont marqué les régions durant la période, au regard de l'emploi total, de l'emploi stable, du chômage, des difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à l'emploi et ou s'y maintenir. Nous allons maintenant examiner dans le temps considéré comme une variable continue les évolutions concomitantes de l'emploi stable et du chômage, on tentera ensuite de faire le bilan de leurs effets en fin de période.

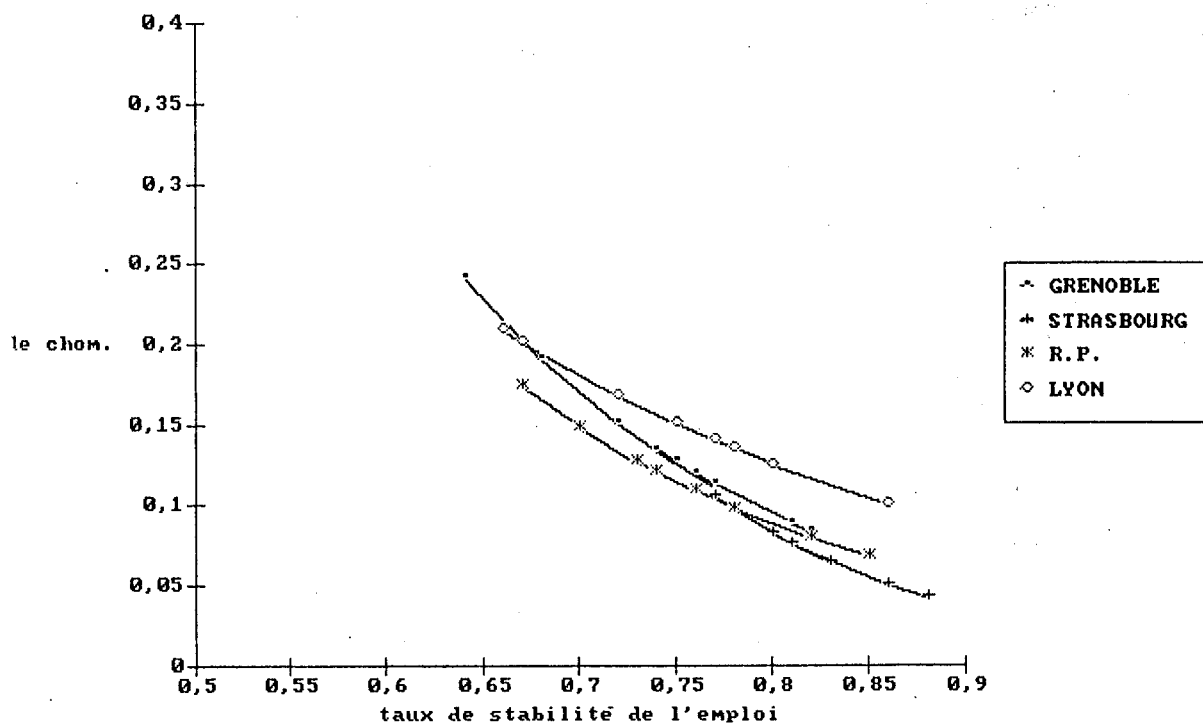
Evolution de l'emploi stable et du chômage durant la période

L'analyse de la décroissance du chômage et de la croissance de l'emploi stable qui s'effectue selon des intensités et des rythmes différents à permis de classer les régions en six groupes qui peuvent eux-mêmes dans une assez large mesure être rapprochés deux à deux. Ainsi on a pu distinguer :

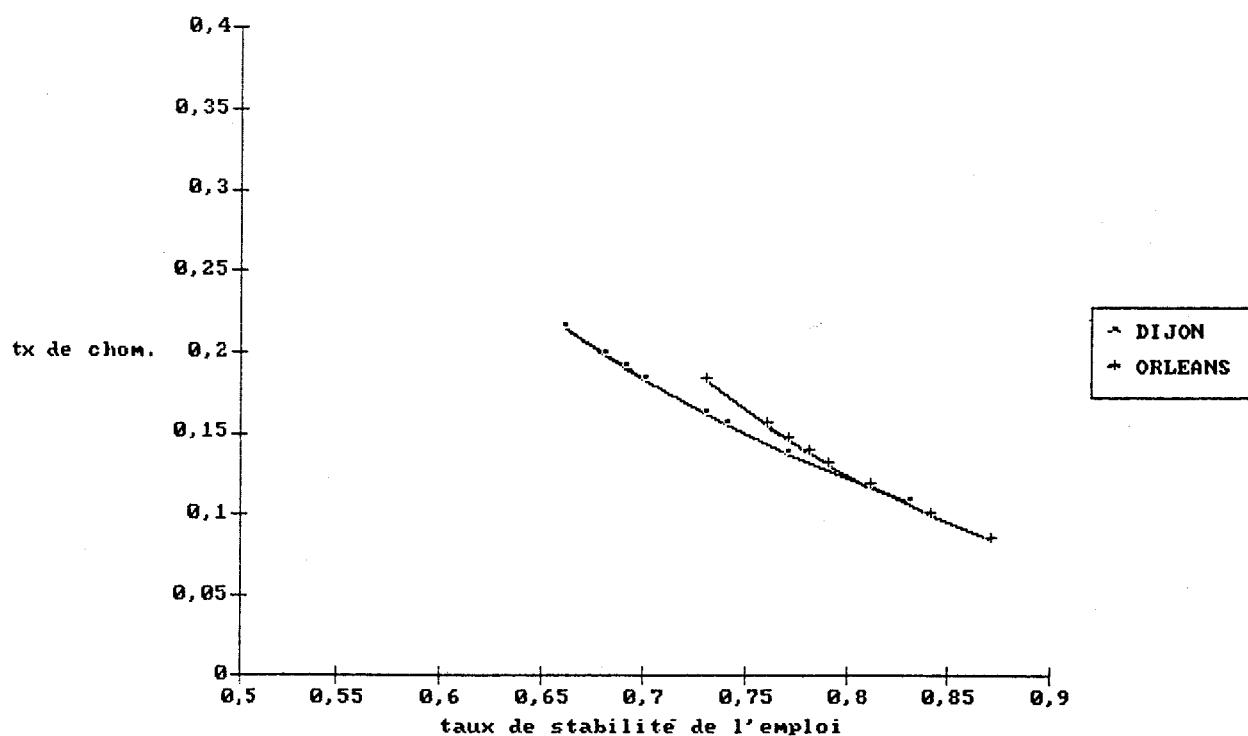
- Groupe 1 Région Parisienne, Lyon, Grenoble, Strasbourg. Partant avec une assez forte proportion d'emplois stables et un niveau de chômage peu élevé, la progression importante de l'emploi stable qui se marque à travers leurs trajectoires aboutit à une situation très favorable, le cas est particulièrement net pour l'académie de Strasbourg. L'académie de Grenoble après une situation de départ relativement moins favorable, connaît une trajectoire qui finit par rejoindre celle des autres académies.
- Groupe 2 Orléans, Dijon. Ce groupe d'académies connaît une évolution assez voisine de celle du groupe précédent avec toutefois un niveau de chômage un peu plus élevé en fin de période.
- Groupe 3 Clermont, Nantes, Besançon. Les situations de départ y sont moins favorables que dans les groupes précédents en ce qui concerne le chômage, la trajectoire qui marque une progression importante de l'emploi stable ne s'accompagne pas d'une baisse de chômage aussi importante d'où une dégradation de la situation de l'emploi en fin de période.
- Groupe 4 Amiens, Caen. Ces académies ont une situation de départ un peu moins favorable que celles sur groupe précédent notamment en ce qui concerne l'emploi stable, sa progression qui se marque à travers une trajectoire assez semblable ne leur permet pas de terminer au même niveau.
- Groupe 5 Lille, Reims, Nancy, Rouen, Rennes, Poitiers, Limoges. Ce groupe est plus hétérogène que les précédents néanmoins la progression qui se marque à travers leur trajectoire est insuffisante pour compenser leur mauvaise situation de départ qui reste donc difficile en fin de période.
- Groupe 6 Limoges, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix, Nice. A part le cas de Montpellier où la situation reste exceptionnellement défavorable. Ce groupe se rapproche du précédent avec des évolutions qui aboutissent à des situations encore plus défavorables en fin de période.

Evolution de l'emploi stable et du chômage durant la période

Graphique 12

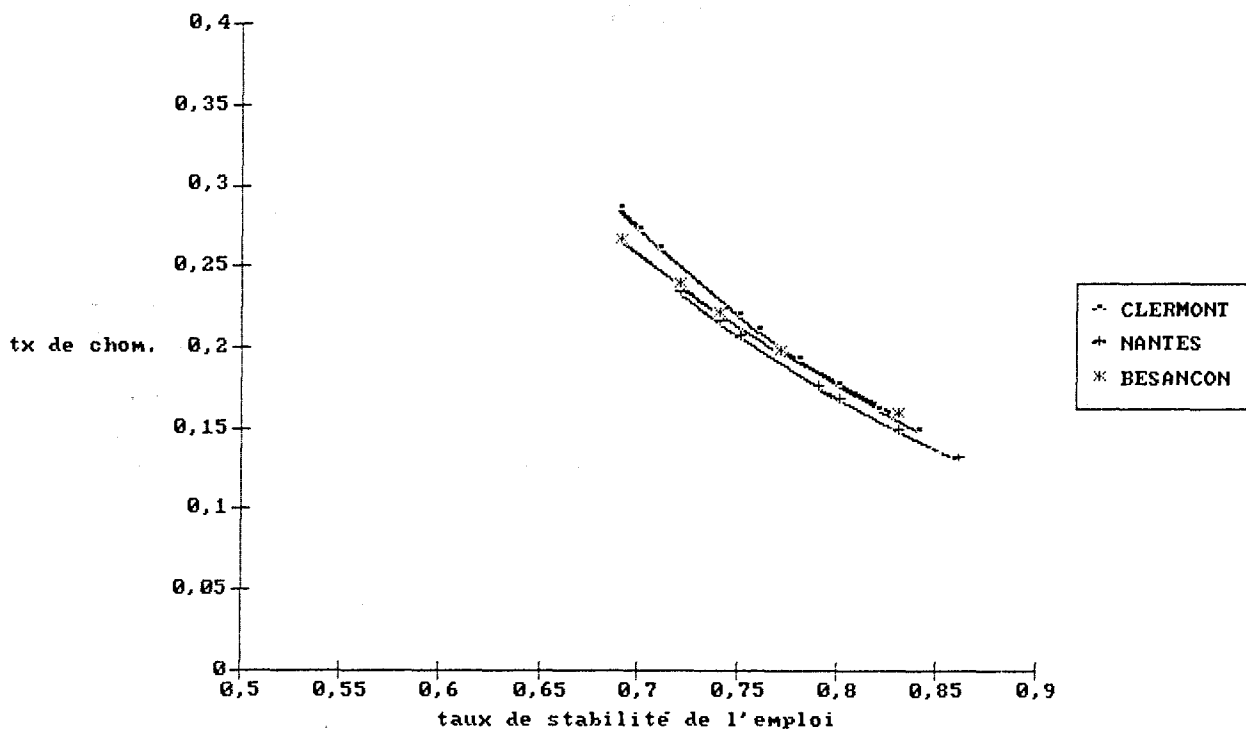


Graphique 13

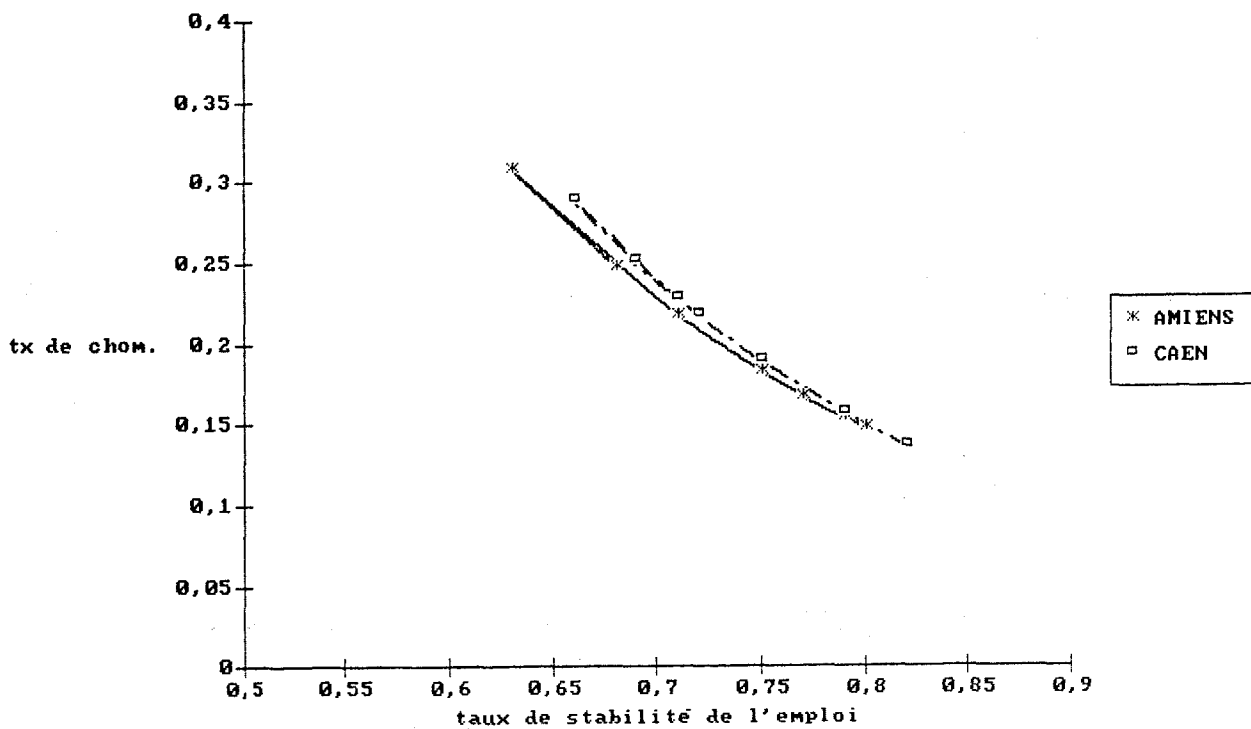


$$\text{Taux de stabilité dans l'emploi} = \frac{\text{Emploi stable}}{\text{Emploi stable} + \text{Emploi non stable}}$$
$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômage}}{\text{Actifs}}$$

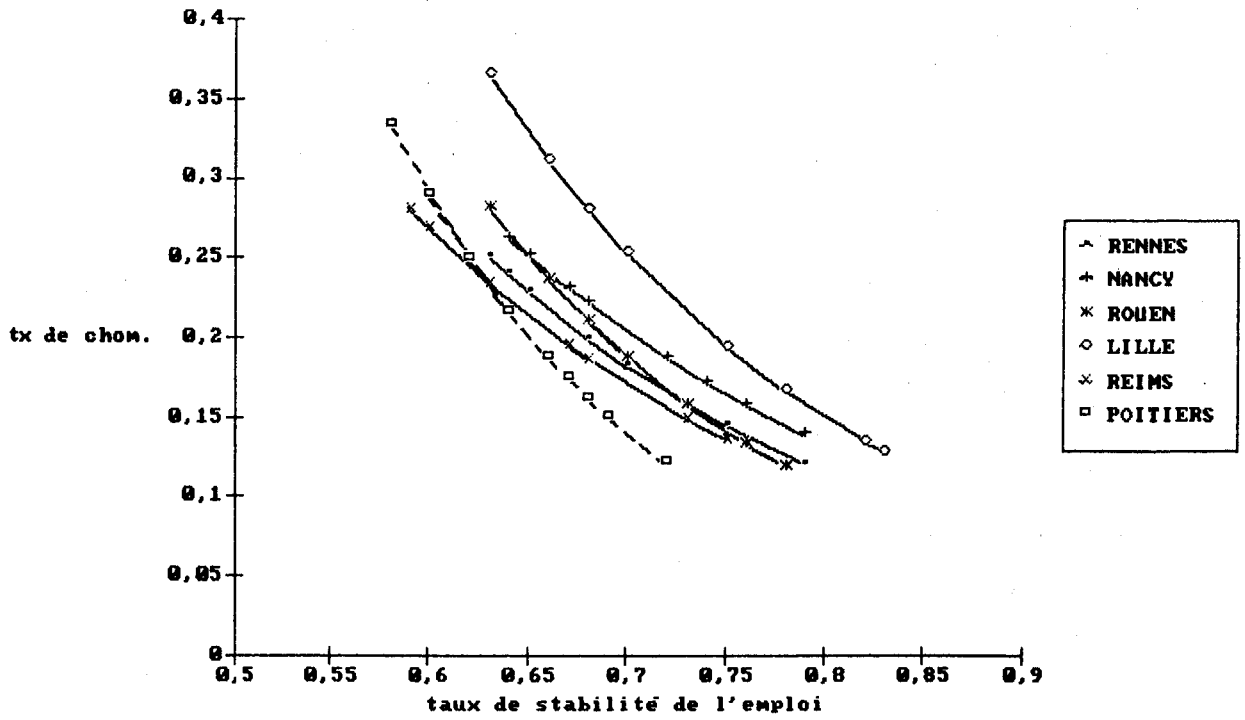
Graphique 14



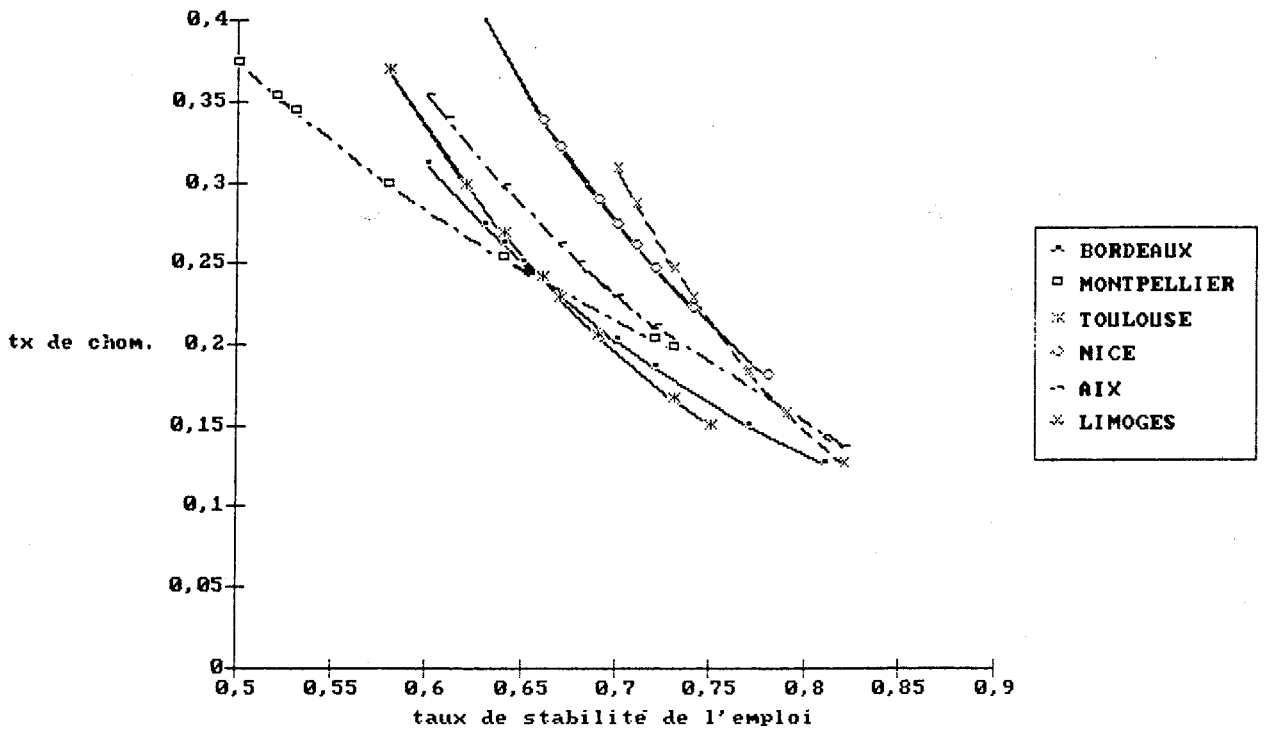
Graphique 15



Graphique 16



Graphique 17



Bilan de la période situation en mars 1984 (Cf. Annexe 3)

Tous les jeunes ont occupé un emploi, à un moment ou à un autre durant les cinq années qui ont suivi leur sortie du système éducatif. Parmi eux, y en a-t-il qui ne sont pas parvenus à occuper un emploi stable pendant une période significative ? Parmi les chômeurs en 1984, pratiquement aucun n'a occupé un emploi stable pendant une durée égale ou supérieure à un an. Les non-stables sont quasiment dans la même situation, il en est de même pour les inactifs.

Finalement plus du tiers des sortants n'a pas occupé, sinon dans une période assez courte un emploi stable. Parmi les jeunes qui occupent un emploi stable en fin de période (deux tiers des sortants) 62 % ont un emploi stable pendant plus de deux ans.

Ces phénomènes ont affecté différemment les régions. Remarquons que compte tenu de ce que nous avons dit sur les chômeurs, la répartition régionale des proportions de chômeurs reproduit celle des chômeurs n'ayant pas eu d'emploi stable pendant une durée supérieure à un an. La proportion des non-stables en fin de période (chômeurs plus ceux qui occupent un emploi non-stable) connaît des variations régionales importantes, alors qu'elle est en moyenne de 28 %, elle dépasse 30 % dans les académies de Reims, Amiens, Rouen, Caen, Rennes, Poitiers, Aix ; elle atteint 33 % à Toulouse, 38 % à Montpellier mais elle n'est que de 22 % dans les académies de la Région Parisienne et de 25 % dans les académies de la région Rhône-Alpes.

Les rapports entre l'importance des non-stables et les chômeurs présentent des variations régionales importantes et diverses. On peut distinguer trois cas :

- les emplois non-stables et les chômeurs sont importants : Montpellier, Toulouse, Rennes, Poitiers, Nice ;
- les emplois non-stables constituent une forte proportion des sortants, mais la proportion des chômeurs est voisine de la moyenne Rouen, Reims. L'instabilité est probablement dans une certaine mesure le prix à payer pour éviter le chômage. Grenoble qui avait commencé avec une forte proportion d'emplois non-stables, termine la période avec une proportion légèrement supérieure à la moyenne et un taux de chômage très faible, ce qui indique qu'il y a eu un processus de stabilisation ;
- les fortes proportions de chômeurs et les faibles proportions de non-stables se rencontrent dans les académies d'Amiens, Besançon, Bordeaux, Clermont ;
- les régions qui comptent les plus fortes proportions d'emplois stables ont celles qui sont les plus favorisées sur le plan de l'emploi en général la Région Parisienne, Grenoble, Lyon, Strasbourg, Orléans, Dijon.

CONCLUSION

Sur un fond de dégradation générale de l'emploi, on constate une assez forte stabilité dans la différenciation spatiale, des conditions d'entrée en activité des jeunes sortis de l'enseignement du second degré aux niveaux VI, Vbis, V, IV (technique).

Les régions les plus favorisées en ce qui concerne l'emploi salarié et le chômage restent les académies de la région Ile-de-France (Paris, Créteil, Versailles), de Rhône-Alpes (Grenoble, Lyon), et les académies les plus défavorisées, celles des régions Nord, Nord-Est, Nord-Ouest (à l'exception de Lille), les académies de l'Ouest, Sud-Ouest, Sud, Sud-Est (à l'exception de Nice). Le fait le plus nouveau est la perte de l'avantage relatif qui avait conservé une zone intermédiaire constituée par les académies de Besançon et de Dijon. L'apprentissage qui a conservé sensiblement la même importance garde sur le plan régional des mêmes zones de force : académies du Centre, de l'Ouest, Sud-Ouest, Sud, Sud-Est et l'académie de Strasbourg. Malgré l'importance des stages, la situation a part le cas de l'académie de Lille n'a pas été fondamentalement modifiée.

L'analyse conduite à l'aide des données fournies par plusieurs enquêtes montre qu'il y a une grande convergence dans les positionnements relatifs des régions déterminées à l'aide des différents indicateurs aussi bien à travers les enquêtes d'insertion lorsqu'on examine les évolutions du passé en comparant la situation en début et en fin de période, que lorsqu'en s'appuyant sur les enquêtes de cheminement on s'efforce d'analyser les différents événements qui marquent l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle (accès à l'emploi, chômage).

Néanmoins quelques résultats peuvent amener à se poser des questions sur les évolutions en cours : dégradation relative de l'emploi salarié (global) dans l'académie de Besançon, amélioration relative dans l'académie de Rouen, mais au prix d'un maintien relativement fort d'emplois non-stables. L'analyse des emplois selon les catégories stables ou non-stables permet d'approfondir les constats que l'on peut faire au niveau du chômage ou de l'emploi salarié. L'importance des emplois non-stables, dans un grand nombre de régions défavorisées donne à penser que les jeunes rencontrent des difficultés liées à des facteurs d'ordre structurel. Dans ces conditions il est peu probable que la situation s'améliore à court ou moyen terme.

Le plus ou moins grand développement des situations intermédiaires peut difficilement provoquer des changements profonds, il faut tenir compte d'ailleurs du poids de l'apprentissage (qui compte pour la moitié) et qui a une répartition régionale bien typée, peu susceptible semble-t-il de se modifier. L'élément comportant le plus d'incertitude est constitué par les stages, dont la durée est moins longue que l'apprentissage et la valeur formatrice sans doute moins assurée. On peut s'interroger notamment sur l'avenir professionnel des TUC qui constitue la moitié de l'ensemble des stages.

Annexes

Annexe 1

Evolution de l'emploi salarié, de l'inactivité, du chômage, de l'apprentissage des stages de 1975 à 1986 (% de sortants)

	Emploi salarié 1975	△ emploi salarié	△ inactif	△ chômeur	△ apprenti	△ stage
Paris	62,3	- 26,4	+ 3,2	+ 7,9	+ 3,2	+ 10,2
Créteil	59,1	- 30,0	- 0,8	+ 8,0	+ 5,1	+ 16,9
Versailles	57,1	- 28,6	+ 2,0	+ 6,4	+ 5,2	+ 15,4
S/T Région Parisienne	59,0	- 28,5	+ 0,7	+ 7,4	+ 5,1	+ 16,6
Reims	49,5	- 32,3	+ 3,5	+ 6,0	+ 1,7	+ 23,5
Amiens	53,0	- 38,0	+ 4,9	+ 17,6	- 2,0	+ 19,4
Rouen	55,9	- 41,6	+ 4,7	+ 11,5	+ 6,5	+ 23,5
Caen	46,6	- 29,7	- 0,2	+ 9,8	+ 1,5	+ 20,5
Orléans	54,1	- 32,3	- 0,6	+ 9,8	+ 6,5	+ 20,9
Dijon	52,0	- 34,5	+ 1,6	+ 6,5	+ 8,0	+ 19,4
Lille	51,2	- 24,4	- 1,7	- 5,3	+ 2,4	+ 30,7
Nancy	50,7	- 27,4	+ 4,1	+ 4,3	+ 1,9	+ 19,0
Besançon	57,1	- 35,4	+ 2,8	+ 18,6	+ 8,4	+ 16,9
Rennes	47,8	- 30,3	- 1,9	+ 11,7	+ 5,0	+ 18,0
Nantes	52,9	- 37,4	+ 1,3	+ 16,3	+ 4,7	+ 17,0
Poitiers	40,2	- 26,6	+ 1,9	+ 6,1	+ 1,7	+ 18,6
Bordeaux	43,7	- 27,4	- 3,0	+ 6,6	+ 3,9	+ 21,5
Toulouse	44,1	- 26,2	- 1,3	+ 10,9	+ 0,6	+ 18,9
Limoges	51,3	- 38,3	+ 3,5	+ 15,3	+ 3,7	+ 16,6
Grenoble	56,7	- 24,3	+ 1,8	+ 8,7	+ 1,0	+ 13,3
Lyon	55,0	- 30,6	+ 1,9	+ 8,5	+ 5,9	+ 17,7
S/T Rhône-Alpes	55,9	- 27,6	+ 0,2	+ 9,2	+ 4,0	+ 17,0
Clermont	47,8	- 33,7	- 3,2	- 7,9	- 9,6	+ 21,1
Montpellier	40,6	- 29,7	- 4,1	9,0	+ 7,5	+ 18,8
Aix-Marseille	43,4	- 26,3	+ 0,3	7,4	+ 1,9	+ 17,7
Nice	43,0	- 17,6	+ 1,6	0,0	- 0,1	+ 17,4
S/T PACA	43,2	- 26,0	+ 0,4	+ 4,6	+ 3,7	+ 18,6
Corse	27,9	- 15,1	- 2,0	- 6,0	- 6,2	31,7
France	51,1	- 30,0	+ 0,3	+ 7,6	3,8	+ 19,9

Source : Observatoire EVA - CEREQ

Annexe 2

Evolution des contrats salariés à durée indéterminée (CDI)
de 1975 à 1986
(% des sortants)

	1975			1980			1986		
	Proportion emploi salarié parmi les sortants	Proportion CDI parmi les salariés	Proportion CDI parmi les sortants	Proportion emploi salarié parmi les sortants	Proportion CDI parmi les salariés	Proportion CDI parmi les sortants	Proportion emploi salarié parmi les sortants	Proportion CDI parmi les salariés	Proportion CDI parmi les sortants
Paris	62,3	83,4	52,0	46,0	58,6	27,0	35,9	65,3	23,4
Créteil	59,1	83,4	49,3	38,7	55,4	21,4	29,9	58,4	17,5
Versailles	57,1	83,6	47,7	43,3	59,5	25,8	28,5	63,5	18,1
S/T RP	59,0	83,5	49,3	42,0	57,8	24,2	30,5	62,1	18,9
Reims	49,5	83,4	41,3	30,8	47,0	14,2	17,2	54,2	9,3
Amiens	53,0	81,7	43,3	27,1	54,5	14,8	15,0	45,3	6,8
Rouen	55,9	81,8	45,7	27,5	50,8	14,0	14,3	56,7	8,1
Caen	46,6	76,6	35,7	27,2	50,7	13,8	16,9	58,9	10,0
Orléans	54,1	81,3	44,0	33,9	52,4	17,8	21,8	52,4	11,4
Dijon	52,0	86,1	44,8	29,2	56,3	16,4	17,5	59,3	10,4
LILLE	51,2	84,0	43,0	29,3	48,4	14,2	26,8	54,1	14,5
Nancy	50,7	81,4	41,3	33,2	58,5	19,4	23,3	59,7	13,9
Strasbourg	57,9	85,4	49,4	39,2	64,0	25,0	---	---	---
Besançon	57,1	82,6	47,2	36,5	53,7	19,6	21,7	53,0	11,5
Rennes	47,8	77,0	36,8	30,4	52,0	15,6	17,5	53,1	9,3
Nantes	52,9	78,6	41,6	31,2	48,2	15,0	15,5	46,7	7,2
Poitiers	40,2	77,3	31,1	25,6	39,4	10,1	13,6	54,2	7,4
Bordeaux	43,7	72,5	31,7	25,3	51,5	13,0	16,3	53,1	8,6
Toulouse	44,1	73,7	32,5	27,1	49,4	13,4	17,9	55,3	9,9
Limoges	51,3	81,8	42,0	30,3	52,2	15,8	13,0	54,4	7,1
Grenoble	56,7	76,7	43,5	36,8	50,7	18,6	32,4	42,7	13,8
Lyon	55,0	85,0	46,7	35,7	55,1	19,7	24,4	51,8	12,6
S/T RA	55,9	81,0	45,2	36,3	52,8	19,2	28,3	46,7	13,2
Clermont	47,8	73,8	35,3	26,2	47,8	12,5	14,1	56,1	7,9
Montpellier	40,6	70,7	28,7	22,3	55,5	12,4	10,9	60,3	6,5
Aix	43,4	81,5	35,4	24,2	53,9	13,0	17,1	48,9	8,4
Nice	43,0	78,8	34,0	26,8	60,6	16,2	25,4	61,9	15,7
S/T PCA	43,2	80,5	34,8	25,2	56,6	14,3	17,2	55,4	9,5
Corse	27,8	51,8	14,4	10,1	34,5	33,5	12,1	46,5	5,6
France	51,1	80,8	41,2	31,6	58,1	16,8	21,2	55,1	11,7

Source : Observatoire EVA - CEREQ

Annexe 3

Situation en mars 1984 des jeunes sortants
selon le type de cheminement de 1979 à 1984
(durée en emploi stable)

Académies	Emploi stable 1984		Emploi non stable 1984		Chômeurs 1984		Inactifs 1984		TOTAL
	Emploi stable > 2 ans	Emploi stable < 2 ans	Emploi stable > 1 an	Emploi stable < 1 an	Emploi stable > 1 an	Emploi stable < 1 an	Emploi stable > 1 an	Emploi stable < 1 an	100%
Paris	73,4	1,5	---	14,5	---	8,5	---	2,0	100,0
Créteil	71,8	0,6	0,7	14,0	---	7,4	---	5,4	100,0
Versailles	68,4	0,8	0,2	13,9	---	8,5	0,1	8,1	100,0
S/T RP	70,6	1,0	0,3	14,1	---	8,1	---	5,9	100,0
Reims	56,5	0,4	---	21,3	0,4	13,1	---	8,3	100,0
Amiens	61,6	1,8	---	15,0	0,2	16,9	---	4,3	100,0
Rouen	62,1	1,4	---	20,0	---	12,4	0,4	3,6	100,0
Caen	61,4	3,7	---	15,9	0,4	11,5	---	7,1	100,0
Orléans-Tours	72,2	1,0	---	12,0	0,5	10,3	0,2	3,8	100,0
Dijon	65,4	1,9	---	14,5	---	11,1	0,2	6,9	100,0
Lille	62,5	2,2	---	13,7	0,2	11,1	0,2	6,9	100,0
Nancy-Metz	57,7	1,6	---	15,4	0,6	14,9	0,1	9,6	100,0
Strasbourg	76,9	0,3	---	12,9	0,4	3,2	0,2	6,1	100,0
Basançon	64,6	1,2	---	12,2	0,2	17,0	0,5	4,3	100,0
Rennes	59,2	2,0	---	18,2	0,5	14,0	---	6,1	100,0
Nantes	66,9	1,6	---	12,4	0,2	15,0	0,1	3,8	100,0
Poitiers	53,8	2,7	---	21,9	---	13,3	---	8,3	100,0
Bordeaux	57,4	2,5	---	15,0	0,1	15,8	0,1	9,1	100,0
Toulouse	56,4	2,2	---	19,7	0,4	14,8	---	6,4	100,0
Limoges	56,6	3,1	---	15,1	0,3	10,2	---	4,6	100,0
Grenoble	66,7	2,0	0,1	16,1	---	8,0	0,1	7,0	100,0
Lyon	65,1	1,5	---	14,1	0,4	11,5	0,4	7,0	100,0
ST RA	65,9	1,8	---	15,1	0,2	9,8	1,2	7,0	100,0
Clermont	63,4	2,2	---	11,5	0,2	9,8	1,2	7,0	100,0
Montpellier	47,8	2,2	---	17,7	1,3	20,4	---	10,7	100,0
Aix	55,4	7,1	---	15,0	0,1	12,5	---	9,5	100,0
Nice	52,1	9,4	---	18,0	---	14,7	---	5,8	100,0
S/T PCA	54,3	8,0	---	10,1	---	13,3	---	8,3	100,0
France	62,7	2,2	0,1	15,4	0,3	12,6	0,1	6,7	100,0

Bibliographie

- F.Amat, J. Biret** "Quand les jeunes sans formation abordent la vie active dans les régions", *Economie et Statistique* n° 134, juin 1981, INSEE
- B.Belloc** "Les disparités régionales d'évolution de la population active depuis 1974", *Espace Populations Sociétés* 1988, Université des Sciences et Techniques de Lille-Flandres Artois
- J.Biret** "L'insertion dans la vie active après la scolarité obligatoire (niveaux VI-Vbis)", *Cahier de l'Observatoire* n° 11 (Troisième partie Etude interrégionale), CEREQ
- J.Biret** "Quand les jeunes formés au niveau CA-BEP abordent la vie active dans les régions", *Formation Emploi* n° 8, octobre-décembre 1984
- X.Browaeyns, P.Chatelain** *Les France du travail*, PUF, 1984
- J.Dumas, R.Pierron** "Au-delà de la coupure entre secteurs secondaire et tertiaire, un modèle d'analyse de l'évolution régionale de l'emploi", *Espace Populations Sociétés*, 1988 (déjà cité)
- P.George** "Réflexion sur la géographie du travail rétrospective et prospective", *Espace Populations Sociétés*, 1988 (déjà cité)
- G.Guiot de la Rochere, O.Héran Leroy, A.Lopez** "Les jeunes et leur région", *Archives et documents* n° 30, février 1988, INSEE
- M.Hanoun, G.Sicherman** "Résorption des disparités régionales et nouveaux clivages", *Economie et Statistique* n° 145, mars 1983
- H.Jayet** "Mobilité professionnelle et mobilité géographique entre 1976 et 1980", *Espace Populations Sociétés*, octobre 1988 (déjà cité)
- P.Morniche** "Chômage et qualification dans les régions", *Economie et Statistique* n° 119, février 1980, INSEE
- R.Monory** "Plan Avenir de l'Education", Annexe technique, décembre 1987, DEP, Ministère de l'Education
- J.Pailhé** "Une approche localisée du chômage", *Espace Populations Sociétés*, 1988 (déjà cité)
- E.Turpin** "Disparités régionales, croissance et crise", *Economie et Statistique* n° 133, mai 1981, INSEE

Reproduction autorisée à la condition expresse
de mentionner la source



**Centre d'Etudes
et de Recherches
sur les Qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL, 75015 PARIS - Tél. : (1) 45.75.62.63